

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

2020



MAUGES  
COMMUNAUTE

# L'ÉDITO

Les Mauges sont définitivement entrées dans une nouvelle ère de leur histoire. Les six communes nouvelles et la Communauté d'agglomération sont irrémédiablement installées dans notre paysage institutionnel. Les Mauges ont voulu se doter des outils adaptés à leur ambition, sans trahir leur identité dont un des traits est celui de la coopération de toutes les forces du territoire entre elles. Qu'elles soient publiques, privées, associatives, lucratives ou non, ces forces ont vocation à trouver dans nos structures nouvelles des partenaires agiles, car tous, nous sommes acteurs du territoire. Évidemment, parce qu'elles ont en charge le Bien commun, les communes nouvelles et Mauges Communauté, ont un rôle particulier à jouer. Ce rôle c'est celui de tracer la ligne politique en s'attachant à faire vivre notre territoire par l'action de tous ses acteurs, chacun, dans son rôle, pour que l'harmonie du tout, garantisse l'unité des Mauges.

En 2020 un nouvel équipage a pris la relève. Cette nouvelle équipe a embarqué dans la tourmente d'une crise sanitaire sans précédent. Sans faillir, les élus ont pris la route, maintiennent le cap initial et prépare celui de demain. Les différents membres apprennent à se connaître pour ensemble faire avancer le vaisseau, certes en cette période troublée pour éviter les récifs, mais plus encore pour emprunter les routes stratégiques qui révéleront aux Mauges, leurs richesses et leurs potentiels. Forts de leur engagement, les élus ont la grande responsabilité de mener à bien le projet des Mauges : celui d'un territoire libre, solidaire dans les initiatives, pour que sa cohésion sociale dépende étroitement de sa prospérité, dont nous tous, chacun dans nos différentes responsabilités, nous sommes les acteurs !

**Didier HUCHON,**  
**Président de Mauges Communauté**

**6** communes nouvelles  
et 64 communes  
déléguées

**121 000**  
habitants

**1 315** km<sup>2</sup>

**44 000**  
emplois  
publics et privés



1<sup>er</sup> janvier 2016 : Création de la  
Communauté d'Agglomération  
Mauges Communauté

1 PRÉSIDENT

1 BUREAU COMMUNAUTAIRE

composé de 11 vice-présidents & 6 conseillers délégués

49 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

## Compétences exercées

### COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire
  - Équilibre social de l'habitat
  - Politique de la ville
  - Accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets ménagers

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

### COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Eau
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
  - Action sociale d'intérêt communautaire

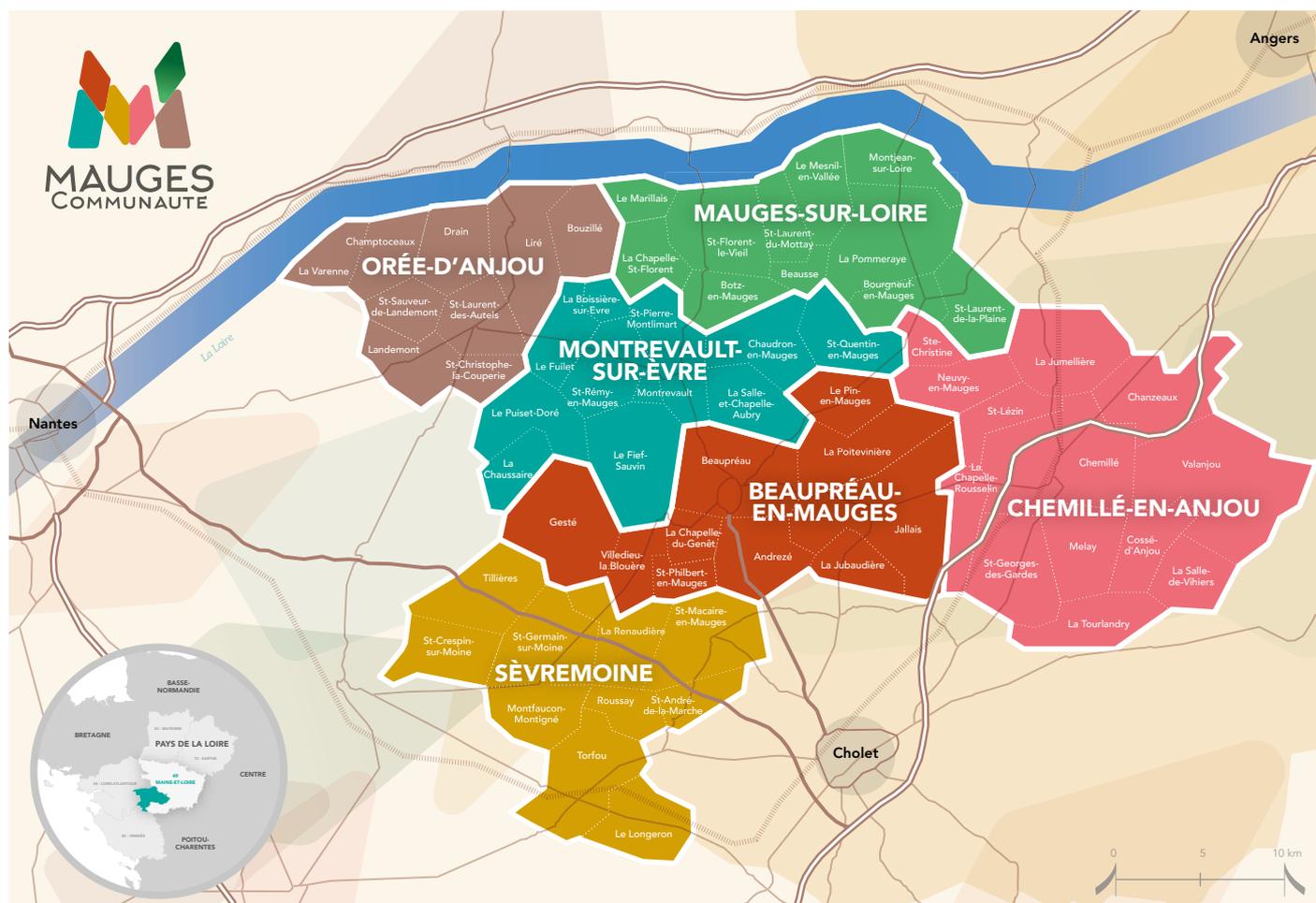
### COMPÉTENCES FACULTATIVES

- Aménagement numérique
- Gestion des milieux humides et des réseaux hydrographiques
  - Action culturelle
  - Mise en valeur du patrimoine
- Contributions au service départemental d'incendie et de secours

# LE TERRITOIRE

Beaupréau-en-Mauges	23 228 hab.	230 km <sup>2</sup>	101 hab./km <sup>2</sup>	10 cd*
Chemillé-en-Anjou	21 392 hab.	324 km <sup>2</sup>	66 hab./km <sup>2</sup>	13 cd
Mauges-sur-Loire	18 284 hab.	192 km <sup>2</sup>	95 hab./km <sup>2</sup>	11 cd
Montrevault-sur-Èvre	15 859 hab.	199 km <sup>2</sup>	80 hab./km <sup>2</sup>	12 cd
Orée-d'Anjou	16 413 hab.	156 km <sup>2</sup>	105 hab./km <sup>2</sup>	9 cd
Sèvremoine	25 414 hab.	213 km <sup>2</sup>	119 hab./km <sup>2</sup>	10 cd

\*Renscement INSEE 2017 en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020 - cd = commune déléguée





# ÉLUS & CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## MARS-JUIN 2020 : ÉLECTIONS MUNICIPALES & INSTALLATION DE NOUVEAUX ÉLUS

Cette année d'élections municipales a débuté par la préparation de l'arrivée des nouveaux élus, avec un fort renouvellement des conseillers communautaires.

Dans les Mauges, tous les Conseils municipaux ont été élus au 1<sup>er</sup> tour le 15 mars 2021. Le confinement qui a immédiatement suivi le 17 mars a suspendu l'installation des nouveaux élus. Le Conseil communautaire s'est donc réuni pour la première fois le 3 juin 2021.

### Une nouvelle gouvernance

Au nom des 6 maires, Didier Huchon, réélu président, a proposé au Conseil communautaire lors de son installation, un schéma de gouvernance réparti en cinq pôles thématiques auquel s'adossent deux nouvelles instances de réflexion :

- la **conférence territoriale**, rencontre des acteurs politiques locaux pour coordonner échanges et réflexion ;
- le **conseil prospectif territorial**, la mobilisation des acteurs locaux au service du territoire.



## CHIFFRES & DATES CLÉS

**49** Conseillers communautaires  
dont **65 %** de nouveaux élus

**15 mars** : 1<sup>er</sup> tour des élections municipales

**3 juin** : Conseil communautaire  
d'installation

# GOUVERNANCE

## 2020-2026

BUREAU ÉLARGI : 14 membres

CONFÉRENCE DES MAIRES :  
6 membres

11 COMMISSIONS DE 20 MEMBRES

5 DÉLÉGATIONS

PRÉSIDENT  
Didier  
HUCHON

PÔLE AMÉNAGEMENT  Hervé MARTIN	URBANISME	HABITAT	MOBILITÉS	INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES, FERROVIAIRES NUMÉRIQUES
	Hervé MARTIN	Richard CESBRON	Annick BRAUD	Denis RAIMBAULT

PÔLE TRANSITION ÉCOLOGIQUE  Gilles PITON	POLITIQUE DES DÉCHETS	STRATÉGIE ÉCOLOGIQUE ET ANIMATION TERRITORIALE
	Gilles PITON	Valérie DA SILVA FERREIRA

PÔLE GRAND CYCLE DE L'EAU  Christophe DOUGÉ	STRATÉGIE GRAND CYCLE DE L'EAU	EXPLOITATION ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE	GEMAPI
	Christophe DOUGÉ	Jacques PRIMITIF	Yannick BENOIST

PÔLE DÉVELOPPEMENT  Franck AUBIN	ÉCONOMIE	AGRICULTURE	SOUTIEN ET RELANCE ÉCONOMIQUE	TOURISME ôsezMauges	ENR Mauges Énergies
	Franck AUBIN	Régis LEBRUN	Jean BESNARD	Yann SEMLER- COLLERY	Luc PELÉ

PÔLE SOLIDARITÉS ET ANIMATION TERRITORIALE  Aline BRAY	SOLIDARITÉS SANTÉ	CULTURE PATRIMOINE
	Aline BRAY	Sylvie MARNÉ

CITOYENNETÉ	Aline BRAY
-------------	------------

FINANCES - COMMANDE PUBLIQUE PROCÉDURES CONTRACTUELLES	Chantal GOURDON
---	-----------------

RESSOURCES HUMAINES CHSCT/CT
------------------------------

COMMUNICATION
---------------



**Aline BRAY**  
Vice-présidente  
Pôle Solidarités  
territoriales  
Solidarité-Santé  
Citoyenneté



**Valérie DA SILVA  
FERREIRA**  
Vice-présidente  
Stratégie écologique  
et animation territoriale



**Jacques PRIMITIF**  
Conseiller délégué  
Eau potable



**Guylaine  
LESERVOISIER**



**Gilles PITON**  
Vice-président  
Pôle Transition écologique  
Politique des déchets



**Isabelle  
BILLET**



**Willy  
DUPONT**



**Hugues  
ROLLIN**



**Christophe DOUGÉ**  
Vice-président  
Pôle Grand cycle  
de l'eau  
Assainissement  
et eau potable



**Sylvie MARNÉ**  
Vice-présidente  
Culture Patrimoine



**Denis RAIMBAULT**  
Conseiller délégué  
Infrastructures  
routières, ferroviaires  
et numériques

**ORÉE-  
D'ANJOU**

**MONTREVAU  
SUR-ÈVRE**

**BE  
EN**

**SÈVREMOINE**



**Benoît  
BRIAND**



**Isabelle  
HAIE**



**Danielle  
JARRY**



**Serge  
PIOU**



**Didier HUCHON**  
Président



**Richard CESBRON**  
Vice-président  
Habitat



**Chantal GOURDON**  
Conseillère déléguée  
Finances,  
procédures contractuelles,  
commande publique



**Claire  
BAUBRY**



**Céline  
BONNIN**



**Catherine  
BRIN**



**Thierry  
LEBREC**



**Paul  
NERRIÈRE**



**Laurence  
ADRIEN-BIGEON**

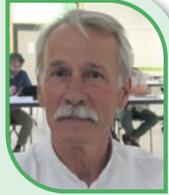


**Mathieu  
LERAY**

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE : LES NOUVEAUX ÉLUS INSTALLÉS LE 3 JUIN 2020



**Yannick BENOÏST**  
Vice-président  
GEMAPI



**Jean BESNARD**  
Conseiller délégué  
Soutien et relance  
économique



**Marie  
LE GAL**



**Claudie  
MONTAILLER**



**Nadège  
MOREAU**



**Christophe  
JOLIVET**

**MAUGES-  
SUR-LOIRE**

**LT-**

**MAUPRÉAU-  
N-MAUGES**

**CHEMILLÉ-  
EN-ANJOU**



**Hervé MARTIN**  
Vice-président  
Pôle Aménagement  
Urbanisme



**Luc PELÉ**  
Conseiller délégué  
Énergies  
renouvelables



**Yann  
SEMLER-COLLERY**  
Vice-président  
Tourisme



**Christelle  
BARBEAU**



**Sophie  
BIDET-ENON**



**Anne-Rachel  
BODEREAU**



**Franck AUBIN**  
Vice-président  
Pôle Développement  
Économie



**Annick BRAUD**  
Vice-présidente  
Mobilités



**Régis LEBRUN**  
Conseiller délégué  
Agriculture &  
alimentation



**Pascal  
CASSIN**



**Brigitte  
LEBERT**



**Corinne  
BLOCQUAUX**



**Thérèse  
COLINEAU**



**Philippe  
COURPAT**



**Marie-Ange  
DÉNÉCHÈRE**



**Sonia  
FAUCHEUX**



**Didier  
SAUVESTRE**



**Olivier  
MOUY**

# RESSOURCES & MOYENS

## LES DÉPENSES PAR COMPTE

### FINANCES : BUDGET 2020 LA POURSUITE DES ENGAGEMENTS DE MAUGES COMMUNAUTÉ SUR SES PRIORITÉS STRATÉGIQUES

Les orientations budgétaires pour l'année 2020 se sont inscrites dans la poursuite des actions engagées par Mauges Communauté, dans le cadre de la mise en œuvre des feuilles de routes arrêtées en 2016 et le respect de la prospective budgétaire afférente. S'inscrit ainsi dans cette continuité :

- le soutien important au secteur économique, dont le dynamisme est le levier d'évolution des ressources de l'agglomération ;
- l'investissement dans la transition énergétique ;
- la politique de l'habitat ;
- la protection des inondations.

Mauges Communauté a en outre maintenu un haut niveau de service aux usagers dans les domaines :

- de la politique territoriale de santé ;
- de la coordination gérontologique ;
- des transports scolaires ;
- de l'offre culturelle des Scènes de Pays ;
- de la collecte et le traitement des déchets.

**5,5 M€**

**MOBILITÉ**

- | Transport scolaire
- | Transport interurbain, TAD, services...

**15,9 M€**

**EAU**

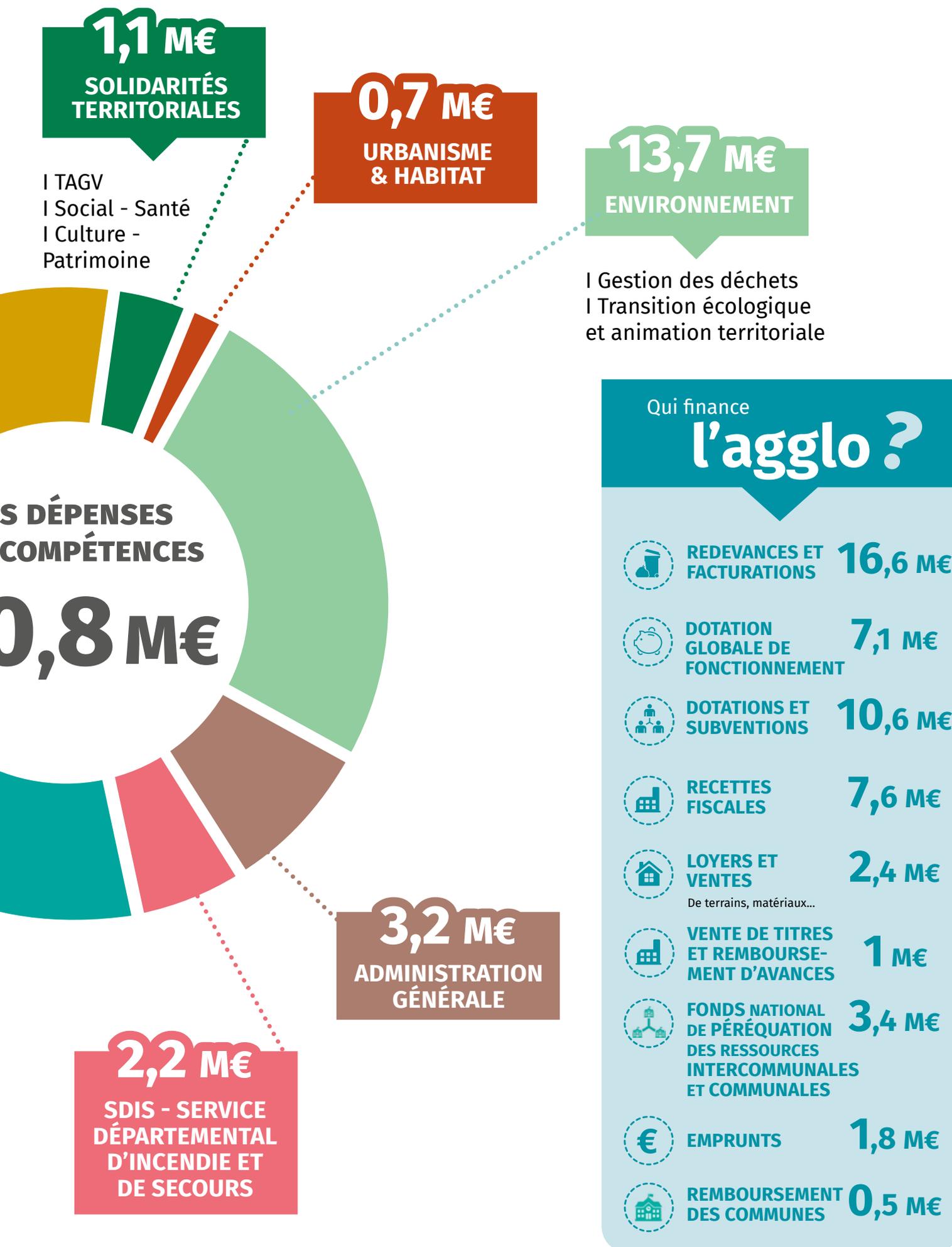
- | GEMA
- | Eau pluviale
- | Assainissement

**8,5 M€**

**ÉCONOMIE  
& TOURISME**

- | Aménagement et gestion des parcs d'activités
- | Immobilier d'entreprises
- | Accompagnement et soutiens des entreprises
- | Promotion du tourisme

LE  
PAR  
**50**



# RESSOURCES HUMAINES : UNE ANNÉE MARQUÉE PAR UNE AUGMENTATION DES EFFECTIFS ET LA CRISE SANITAIRE

## Une structure des effectifs en nette évolution en 2020

Depuis 2016, l'évolution des effectifs est étroitement liée aux différents transferts de compétences.

Le transfert de la compétence assainissement, ainsi que la dissolution des syndicats d'adduction en eau potable, a impliqué, en 2020 un nouveau transfert de personnels des communes et des recrutements.

Les effectifs sont passés ainsi de 66 agents en activité au 1<sup>er</sup> janvier 2019, à 107 agents en activité au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Par ailleurs, deux fonctions support restent confiées par convention de mutualisation :

- la gestion des ressources humaines avec la Commune de Chemillé-en-Anjou, représentant 1,7 ETP ;
- la gestion et maintenance du parc informatique avec la commune de Beaupréau-en-Mauges, représentant 0,6 ETP.

## L'impact de la crise sanitaire

La pandémie du COVID-19 et les mesures de confinement associées ont eu un effet direct sur les organisations du temps de travail des agents. En 2020, le Comité technique s'est réuni 5 fois et le CHSCT 4 fois, principalement sollicités dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.

Le Comité technique a été consulté sur les points suivants :

- l'impact du confinement (autorisation spéciale d'absences, télétravail à temps partiel) sur les jours d'ARTT ;
- l'instauration du télétravail pendant la période de crise sanitaire ;
- l'instauration d'un complément indemnitaire annuel 2020 et l'attribution de chèques KDôMauges 2020 destiné à tous les agents.

Quant au CHSCT, il a été consulté dans le cadre de la mise en œuvre du protocole sanitaire afin d'assurer la sécurité des agents (jauge salles de réunion, restauration, port du masques, procédure d'isolement...).

## Le Document unique (DU)

Les représentants du personnel du CHSCT ont également été associés à la démarche initiée en 2019 sur le déploiement du Document unique. Fin 2020, une première version du document unique des risques professionnels a été livrée. Ce document liste les risques professionnels encourus par les salariés et les actions de prévention et de protection qui en découlent. Plusieurs unités de travail relevant de la compétence assainissement devront être évaluées en 2021 et faire l'objet d'un plan d'actions.



## CHIFFRES CLÉS

116 agents en activité au 31.12.2020

114,3 Equivalents Temps Plein

> 68 femmes et 48 hommes

> 30 contractuels

et 86 fonctionnaires

# LA RÉPARTITION DES EFFECTIFS

## Par catégories

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
22 agents (18,98 %)	27 agents (23,28 %)	67 agents (67,76 %)

## Par filières

Administrative	Technique	Sociale
55 agents (47,41 %)	56 agents (56 %)	5 agents (5 %)

## Par services

SERVICE	Activité	Congé parental	Mise en disponibilité	Détachement	TOTAL
Communication	2				2
Droit des sols	12				12
Gestion des déchets	14	1	2	2	19
Habitat Urbanisme	2				2
SIG - Observatoire	2				2
Ingénierie technique	2				2
Culture	6				6
Economie	6				6
Mobilités	5				5
Solidarités et santé	8		1		9
Assainissement- Eau potable	38		1	1	40
Finances-Commande publique	9				9
Transition énergétique et animation territoriale	2				2
Rattachée à la Direction générale	1				1
Secrétariat général	4				4
Projets d'intérêt territorial et financements	1				1
Direction générale	1				1
Aménagement, env. et gestion des risques / GEMAPI	1				1
<b>TOTAL</b>	<b>116</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>124</b>

# COVID-19 : DES AGENTS MOBILISÉS POUR LE SERVICE PUBLIC

Dès l'annonce du confinement le 16 mars 2020, l'ensemble des services de Mauges Communauté se sont organisés pour assurer la continuité des missions du service public et la lutte contre le Covid-19.

## La réalisation d'un plan de continuité des services publics

Un plan de continuité a été rédigé en coopération avec l'ensemble des chefs de services et des directeurs, pour centraliser dans un document unique l'état de fonctionnement de chaque service à l'utilisateur. Mis à jour chaque semaine, ce document a été transmis chaque fin de semaine aux élus et aux collaborateurs des communes pour garantir une information continue à l'utilisateur.

Ce plan de continuité a été traduit au jour le jour sur les outils d'information numérique de la collectivité (sites internet, les réseaux sociaux).

## La désignation d'un référent COVID et la mise en œuvre d'un protocole sanitaire

David Clénot, chef de service Ingénierie technique, a été désigné référent COVID pour veiller à la mise en œuvre des mesures de prévention vis-à-vis du Covid-19, en les adaptant à la réalité des situations et des contraintes de travail propres à la collectivité.

Ses principales missions :

- organiser la mise en place des moyens de protection collective techniques et organisationnels (distanciation physique, rotation des équipes, télétravail...);
- assurer une veille technique et réglementaire ;
- évaluer les risques et agir pour limiter le risque de contamination, pour organiser le nettoyage, l'aération des locaux et l'élimination des déchets selon les exigences des règles sanitaires ;
- déployer et promouvoir les consignes ainsi que l'application des gestes barrières ;
- être l'interlocuteur privilégié des agents sur le terrain ; remonter les difficultés rencontrées pour concilier poursuite d'activité et sécurité des agents et des usagers.

Il a élaboré et mis en œuvre un protocole sanitaire conforme aux exigences réglementaires adapté au fur et à mesure de l'évolution du contexte national et local.

Entre autres mesures instaurées, on peut citer : la création d'affiches informatives et de signalétiques, le fléchage et l'identification des distances de sécurité,

la mise à disposition et l'approvisionnement en gel hydroalcoolique, la confection d'un kit pour chaque agent comprenant masques et lingettes réutilisables...

## La distribution de 120 000 masques à la population

À la fin du confinement mi-mai, une opération « 1 masque pour chaque habitant des Mauges » a été coordonnée avec les communes du territoire. Mauges Communauté a géré la commande et la coordination générale de l'opération. Au total de 125 000 masques en tissu ont été commandés pour un coût de 210 186,60 € TTC avec une aide de l'État de 104 839, 79 € TTC. Les communes ont organisé la distribution des masques directement aux usagers.

### Des masques déposés dans les boîtes aux lettres

Entre vendredi 8 et dimanche 10 mai, une vingtaine d'élus encore en place vont se muer en « facteur de masques », pour une de leur dernière action envers les Pommerayens et Pommerayennes. Ils vont sillonner toutes les rues du bourg et les routes de campagne pour déposer des masques offerts par Mauges-Communauté, en partenariat avec le Conseil départemental du Maine-et-Loire, à chacun de leurs citoyens et citoyennes.

« En principe, tout le monde aura son masque lundi matin et devra faire l'effort de le porter, si on veut radier de notre existence le plus rapidement possible ce virus », affirme André Grimault, maire délégué de La Pommeraye.

Mardi après-midi, le maire et quelques adjoints délégués, ont établi les parcours à effectuer par les « facteurs de masques », pour qu'aucun des 1 900 foyers pommerayens ne soit oublié. Pour être sûr que cette, peut-être, dernière action de leur mandat qui joue les prolongations soit réussie, il demande donc à cha-



Maire délégué et adjoints délégués de La Pommeraye en secteur pour qu'aucune personne ne soit oubliée.

que foyer de noter sur une feuille placée sur la boîte à lettres le nombre de personnes du foyer. Les masques seront remis en fonction de ce nombre.

Attention : un masque par personne. « N'hésitez pas à faire passer le message autour de vous. Nous voulons absolument que tous nos concitoyens

et concitoyennes soient équipés de masques », souligne André Grimault.

Il ajoute « si le 12 mai, vous n'avez pas le nombre de masques voulus, il faudra prendre contact avec votre mairie déléguée qui complètera la distribution. Il faut également se munir du livret de famille. »

## AU PHOTOCOPIEUR les bons gestes à adopter



Je limite mes impressions et mes scans au maximum.



J'attends mon tour en respectant la distanciation.



Avant toute opération, je me lave les mains avec du gel hydro alcoolique à disposition.



Une personne par jour est nommée pour la recharge du papier (désinfection journalière de l'appareil).

COVID-19

# POLITIQUES CONTRACTUELLES : PLAN DE RELANCE À TOUTES LES ÉCHELLES

L'Europe, l'État, la Région, le Département, les intercommunalités et les communes se sont mobilisés pour mettre en oeuvre un plan de relance massif pour limiter les impacts sociaux et économiques.

Cette collaboration instaurée avec les différents échelons est plus que nécessaire en temps de crise. Elle porte, certes sur les financements apportés aux projets locaux, mais plus fondamentalement, elle participe à la vie des habitants et des entreprises des Mauges.

## Un programme européen LEADER 2014-2020 arrive à terme mais une enveloppe financière complémentaire devrait être attribuée dans le cadre du plan de relance Européen

En 2020, le programme européen LEADER est arrivé à son terme. Plus de 2 600 000 € ont été injectés dans l'économie locale des Mauges. C'est plus de 70 projets portés par les collectivités et les associations qui ont été ainsi soutenus. Ces projets concernent pour l'essentiel l'amélioration et le développement de l'offre de services, la santé, les usages numériques mais également la transition écologique du territoire. Une enveloppe financière sera attribuée à Mauges Communauté courant 2021. Celle-ci viendra soutenir de nouveaux projets.

## Le contrat de ruralité, un catalyseur de projets locaux structurants et innovant

Conclus pour 4 ans (2016-2020) entre les territoires de projet et l'État, ces contrats permettent de soutenir les projets locaux portés par les acteurs locaux qui s'inscrivent dans les grandes priorités de l'État. Ils rompent avec la logique des appels à projet qui mettent en concurrence les territoires et ils assurent la lisibilité et la cohérence de l'action publique sur le moyen-terme. Ils respectent les stratégies locales et les projets de territoire ; ainsi les contrats de ruralité sont un moyen de réduire la dispersion des aides de l'État.

À ce titre, le territoire a bénéficié de plus 3 581 474 € de dotation DSIL « contrat de ruralité » sur 4 ans.

Le Contrat de ruralité 2020 a été doté de 1 642 587 € reparti entre quatre actions :

- la **requalification des espaces publics** du centre-ville de Saint Pierre Montlimart / Montrevault-sur-Èvre ;
- la **construction d'un centre aquatique** sur la commune déléguée de La Pommeraye / Mauges-sur-Loire ;
- l'**extension du Pôle Enfance** de Landemont / Orée-d'Anjou ;
- l'**acquisition du site de l'entreprise Lacroix Electronics** à Saint-Pierre-Montlimart / Montrevault-sur-Èvre.

## Le Contrat Territoires-Région 2020, des projets concrets au service des habitants

Le Contrat Territoires-Région (CTR) de Mauges Communauté est doté d'une enveloppe financière de 5 449 000 €. 15 projets ont été soutenus au titre du CTR tournés vers l'affirmation des fonctions de centralité des bourgs-centres des communes nouvelles, en liaison parfaite avec le projet d'aménagement du SCoT, la santé, la transition écologique, la mobilité, le loisir.

Dans le cadre de plan de relance de Région, un fonds de soutien à l'investissement des communes et des intercommunalités a été en outre créé.

Ce fonds est de 1 259 000 € pour le territoire de Mauges Communauté.

Deux actions vont pouvoir bénéficier de ces aides supplémentaires à hauteur de 629 500 € chacun :

- la **construction d'un centre aquatique** sur la commune déléguée de La Pommeraye (Mauges sur Loire) ;
- le **renforcement de la digue** de Montjean-sur-Loire à Saint-Florent-le-Vieil / Mauges-sur-Loire (Mauges Communauté).

## CHIFFRES CLÉS

**12 millions d'euros de subventions  
en 5 ans**

**15 actions inscrites au Contrat  
Territoire Région**

**2 actions inscrites au Fonds de  
soutien à l'investissement des  
communes et des intercommunalités**

**1 action DSIL complément 2020**

# LE CONSEIL PROSPECTIF



## UNE INSTANCE DE CONCERTATION CITOYENNE

### Porter un regard éclairé sur les évolutions sociétales

En 2020, Mauges Communauté a lancé son instance de concertation citoyenne nommée, Conseil prospectif territorial. Ce conseil, issu du cadre réglementaire des conseils de développement (articles L5211-10-1 et L5211-11-2 du Code général des collectivités territoriales), est une assemblée réunissant des citoyens et des acteurs locaux du territoire (chefs d'entreprises, présidents d'associations...).

Conformément au cadre réglementaire, le Conseil prospectif territorial pourra être consulté sur :

- l'élaboration du projet de territoire ;
- la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable ;
- toute autre question relative au territoire de Mauges Communauté.

Mauges Communauté a souhaité aller plus loin que ce cadre réglementaire en conférant au conseil une dimension prospective. Véritable laboratoire d'idées, ce conseil inscrira son action sur un temps long, et portera un regard éclairé sur les évolutions sociétales, économiques et environnementales d'aujourd'hui et de demain. Pour répondre à ses objectifs, les membres sont invités à :

- débattre et échanger leurs points de vue sur les questions relatives à l'avenir du territoire des Mauges, dans le respect de la libre expression ;
- organiser des soirées-débats, de solliciter des experts, d'organiser des visites sur et en dehors du territoire, pour nourrir leur réflexion ;
- formaliser des avis et remettre un rapport aux élus du Conseil communautaire de Mauges Communauté.

### Une composition en triptique

Par délibération du conseil communautaire réuni le 19 février 2020, les élus ont voté la composition de l'assemblée, rassemblant 72 membres et répartis dans 3 collèges.

#### Le collège des membres désignés

24 membres issus des forces vives du territoire (acteurs économiques, professionnels, membres d'associations, etc.). Ils ont été désignés par la Présidente du Conseil prospectif territorial en raison de leur expertise et expérience professionnelle ou associative sur le territoire.

#### Le collège des membres volontaires

À la suite d'un appel à participation lancé du 15 septembre jusqu'au 20 octobre 2020, 55 citoyens et citoyennes se sont portés candidats. Un tirage au sort a par la suite été organisé, permettant de composer ce collège de 24 membres. Un désistement a par la suite été acté, portant le nombre de membres dans ce collège à 23.

#### Le collège des membres tirés au sort

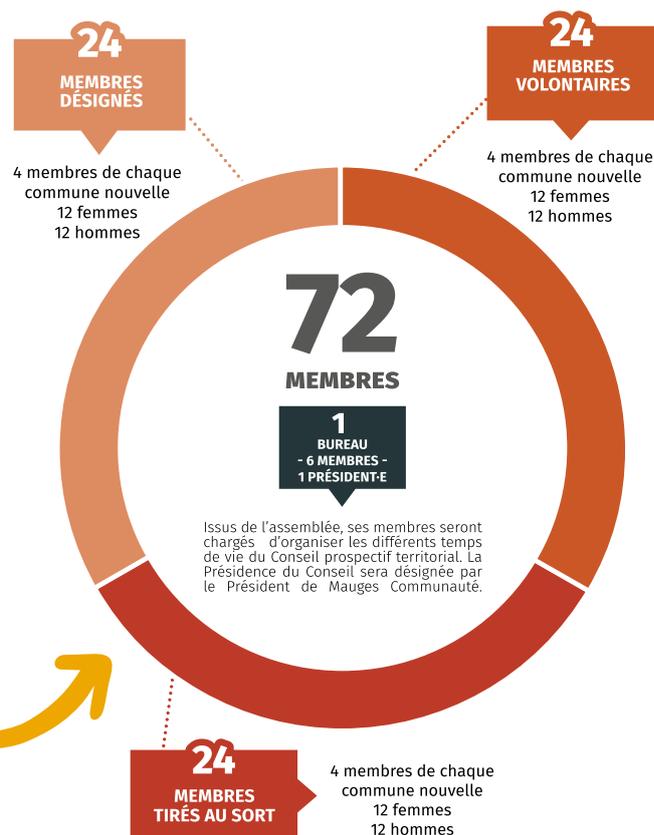
Au total, 792 citoyens et citoyennes ont été tirés au sort sur l'ensemble du territoire des Mauges. 20 citoyens et citoyennes ont accepté de rejoindre le Conseil prospectif territorial.

Par délibération du conseil communautaire réuni le 21 octobre 2020, les élus communautaires ont élu à l'unanimité, Adeline Humeau, présidente du Conseil prospectif territorial. Conformément à la délibération du 19 février précité ci-dessus, la Présidente œuvre à composer le 3<sup>e</sup> collège de l'Assemblée.

L'installation du Conseil prospectif territorial a pâti du contexte sanitaire. Son installation est programmée à l'été 2021 afin que l'assemblée puisse débuter ses travaux et réflexion le plus rapidement possible.

**72 MEMBRES BÉNÉVOLES,  
ENGAGÉS POUR UN MANDAT  
DE 3 ANS, RENOVELABLE 1 FOIS**

**3 MISSIONS**



### **DÉBATTRE & ÉCHANGER**

Dans le respect de la libre expression, les membres sont invités à débattre et échanger leurs points de vue sur les questions relatives à l'avenir du territoire des Mauges.

### **INTERROGER & EXPLORER**

Pour nourrir les réflexions, les membres sont libres d'organiser des soirées-débats, de solliciter des experts, d'organiser des visites sur et en dehors du territoire.

### **CONSTRUIRE & PROPOSER**

À la fin de leurs réflexions, les membres sont invités à formaliser leur avis et à remettre un rapport au Conseil communautaire de Mauges Communauté.

# ÉCONOMIE

## COVID-19 : UN SERVICE QUI S'EST ADAPTÉ POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES ACTEURS ÉCONOMIQUES

### Organisation d'une cellule de crise

Lors du confinement de mai, une cellule de crise s'est rapidement constituée sous la présidence de Didier Huchon. Elle a été composée avec les élus sortants et entrants, ainsi que des agents du service. L'objectif était d'écouter, d'échanger sur les situations, de mesurer les impacts et d'apporter des réponses aux acteurs économiques. Cette cellule s'est divisée en deux groupes de travail élargis à des acteurs économiques du territoire : un groupe Fiscalité et un groupe KôMauges.

Cette collaboration a permis de :

- diffuser une information actualisée des aides économiques aux élus et entreprises ;
- de réaliser un audit financier pour mesurer l'impact de cette crise sur les ressources fiscales de Mauges Communauté ;
- d'engager une politique de relance par l'investissement ;
- de participer auprès de la Région au fond Résilience à destination des TPE et notamment des commerçants à hauteur de 2€/habitant ;
- de mettre en place les chèques KDôMauges pour favoriser une consommation de proximité.

### Une animation de réseau maintenue malgré un contexte sanitaire contraint

Mauges Communauté a accompagné les clubs d'entreprises présents sur le territoire, l'AECM sur Beaupréau-en-Mauges, le CEMA sur Sèvremoine, Èvre & Co sur Montrevault-sur-Èvre et L'Oréenne dans leurs animations. L'Oréenne est la dernière association créée sous l'impulsion des acteurs économiques d'Orée-d'Anjou et du service économie.

Si cette dynamique de réseau a subi un frein sur 2020 en raison du contexte sanitaire, des réunions en visioconférence ont été réalisées à la demande pour conserver un lien et répondre au besoin d'échanges des chefs d'entreprises d'échanger.

L'autre conséquence de la situation sanitaire a été l'annulation des *RDV de la Réussite*. Cet événement est habituellement organisé tous les 2 ans par les clubs d'entreprises du territoire et est accompagné par Mauges Communauté. Lors de sa dernière édition, il avait réuni 800 acteurs économiques des Mauges.

### Un accompagnement individuel et collectifs des entrepreneurs maintenus

Mauges Communauté a poursuivi son action de soutien à la création et à la reprise d'entreprises artisanales, commerciales et de services par l'organisation d'événements et l'accompagnement dans les dispositifs d'aides.

En partenariat avec la Région et l'Association Initiative Anjou, Mauges Communauté a accompagné 30 porteurs de projet en 2020 par l'octroi de prêts d'honneur. Le comité de prêt a pu se réunir à huit reprises en visio ou en présentiel.

En collaboration avec la Maison de la Création et de la Transmission d'Entreprises de Cholet, la collectivité a pu maintenir des matinées d'information à la création et à la reprise d'entreprises.

Du 12 au 17 octobre 2020, le rendez-vous annuel de la création d'entreprises « les folles journées pour entreprendre » a pu être organisée avec la MCTE autour de trois animations sur Beaupréau et Chemillé.

### Un renforcement de l'équipe du service économie

L'équipe s'est renforcée par l'arrivée en février 2020 d'une assistante dédiée au service Relations avec les entreprises et animation territoriale : Anne-Sophie Émeriau.



## UN ENGAGEMENT DANS LA DÉMARCHE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le service a poursuivi sur l'année 2020 l'élaboration du Plan d'Économie Circulaire en collaboration avec les services Déchets, Transition écologique et Habitat. Cette démarche engagée avec des acteurs économiques des Mauges a permis d'identifier des thématiques pour accompagner le tissu économique du territoire vers l'économie circulaire, avec notamment des actions comme :

- accompagner les transformations de la filière textile ;
- accompagner les transformations de la filière du BTP ;
- sensibiliser et former les acteurs à l'économie de la fonctionnalité.

Le Plan d'Économie Circulaire a été approuvé lors du conseil de décembre 2020.

## LA POURSUITE DU PROJET SYNERGIE

En juin 2019, Lacroix Group et Mauges Communauté annonçaient la construction d'une usine d'électronique 4.0 sur l'Anjou Actiparc à Beaupréau / Beaupréau-en-Mauges : le projet Synergie.

Mauges Communauté a choisi de faire route commune avec Lacroix Group dès le début de son projet, pour qu'une nouvelle histoire puisse s'écrire sur son territoire, à la fois pour l'entreprise et sa nouvelle implantation, mais aussi pour la reconversion du site de Saint-Pierre-Montlimart en un espace collaboratif et contributif ouvert, dédié à l'innovation, à la formation, au savoir-faire, au numérique et au tourisme d'affaires : le projet Synergie. Ainsi, le conseil de janvier 2020 a approuvé l'acquisition du site Lacroix Electronics de Saint-Pierre-Montlimart pour un montant de 1 000 000 €.

Mauges Communauté a missionné deux consultants en mars 2020 pour accompagner Mauges Communauté sur la définition du projet Synergie. Cet accompagnement se poursuit en 2021.

## FORMATION / EMPLOI : UNE THÉMATIQUE COLLABORATIVE AVEC L'AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS

En mars 2020, les nouvelles thématiques de l'emploi et de la formation ont intégré officiellement le pôle développement et le service économie. Les champs de l'emploi et de la formation dépassent, en effet, les limites du territoire des Mauges. C'est pourquoi Mauges Communauté a souhaité les partager avec l'Agglomération du Choletais pour les travailler au niveau du bassin d'emploi. Ainsi une collaboration étroite s'est rapidement nouée entre les deux agglomérations. Le premier résultat de ces réflexions a été de soutenir la création d'une Maison de l'Orientation sur Cholet. Cet outil à destination d'un large public (scolaires, demandeurs d'emplois, salariés...) est ouvert à l'ensemble des habitants des Mauges et du Choletais. La Maison de l'Orientation est présente sur les Mauges par des permanences sur Beaupréau, Chemillé et Saint-Florent-le-Vieil. Un journal de l'orientation vient relayer l'actualité de la maison de l'orientation, mais également présenter des parcours de réussite.

D'autres collaborations sont en cours, notamment pour l'organisation de forums de l'emploi et du prochain carrefour de l'orientation.

Dans le cadre du protocole des Territoires d'Industrie, Mauges Communauté et l'agglomération du Choletais avaient décidé de soutenir financièrement le projet d'une école de production de chaudronnerie : l'IFTO (Institut de Formation Technique de l'Ouest). Elle a fait sa première rentrée en septembre 2020. Mauges Communauté a conventionné avec l'IFTO pour apporter son soutien financier à hauteur de 30 000 € par an sur les deux premiers exercices.

## CHIFFRES CLÉS

### 15 ha vendus dans les zones d'activités et 3 ateliers relais cédés

- Beaupréau-en-Mauges : 7,5 ha (Allaire – Jallais ; Lacroix, MCG Maçonnerie et LR Métallerie - Beaupréau)
- Chemillé-en-Anjou : 0,2 ha (Tour Auto – La Tourlandry ; Cailleau et Tellier – Chemillé)
- Mauges-sur-Loire : 3,6 ha (extension Grand Saloir à Saint-Florent-le-Vieil) + cession d'un atelier à Davy Escalier à Saint-Florent-le-Vieil
- Montrevault-sur-Èvre : 1,9 ha (extension de Biofournil au Puiset Doré)
- Orée d'Anjou : 0,9 ha (Divatte Menuiserie et Sarl ALANMA à Landemont) + cession d'ateliers à Pilège et Imprimerie LC (Preview) à Saint-Laurent-des-Autels
- Sèvremoine : 0,9 ha (Amexloire, M. BLOUIN, FBSI à Saint-Macaire-en-Mauges ; MNP49 à Tillières ; Lamifa à Torfou ; IMOJA à Saint-Germain-sur-Moine)

# TOURISME

## LE SERVICE "ÉVÈNEMENTS PRO" À LA CONQUÊTE DES ENTREPRISES

Lancer le tourisme d'affaires en 2020 a été un vrai défi. Toutefois, l'intérêt de la démarche s'en est trouvé renforcé par de nouvelles tendances : la proximité, l'originalité et des événements en petit comité. Pour les Mauges, les événements d'entreprises de proximité représentent une réelle opportunité.

Vingt huit partenaires (salles de séminaire, traiteurs, activités, location matériel et producteurs locaux) se sont embarqués dans la nouvelle aventure d'un plan de prospection et de communication ambitieux à l'échelle du territoire. Ils constituent ainsi un réseau fort animé par le nouveau service « Événements pro ». Un premier manuel événementiel et cadeaux d'entreprises a été édité et diffusé, une rubrique web dédiée a été créée, une page LinkedIn et un salon des CSE (Comité Social et Économique) ont ciblé les entreprises locales jusqu'à couvrir une zone de chalandise d'1h30.

## COMMUNICATION ET SOUTIEN À L'ÉCONOMIE LOCALE

### Des campagnes exceptionnelles dans des circonstances inédites

Sur les réseaux sociaux, la campagne décalée « ôsez oser » avec par exemple « ôsez fréquenter la foule dans les Mauges » et la série de portraits vidéo diffusées à la sortie du confinement ont bénéficié d'une forte visibilité (près de 15 000 vues en moyenne pour chacun des portraits vidéo).

Une campagne d'affichage à Nantes a été déployée aux arrières de bus et dans les TER.

Enfin, le cirque naturel de Courossé est passé sous les projecteurs des médias nationaux (RTL, TF1 et LCI), parmi les lieux méconnus à découvrir à moins de 100 km de Nantes.

### L'engouement pour la carte interactive des producteurs et restaurateurs

Créée dès le début du premier confinement, cette carte interactive recense les producteurs locaux, marchés, restaurants et traiteurs proposant de la vente à emporter et les épiceries du terroir. Elle a suscité un engouement fort, autant appréciée du côté de l'offre que de la demande. Elle continue à se développer et à être consultée, totalisant 25 000 vues au bout d'un an.

### Une mobilisation d'ampleur pour « Ôsez lui dire je t'aime » et KDôMauges

Dans le cadre de la politique de relance économique, les élus de la cellule de soutien de Mauges Communauté se sont engagés très rapidement dans le déploiement du dispositif de chèques cadeaux déjà existant sur Mauges-sur-Loire. ÔsezMauges a assuré la gestion technique de cette opération d'économie circulaire, pour laquelle Mauges Communauté, les communes, les agents et les élus se sont investis.

Parallèlement, tous se sont mobilisés dans une vaste campagne de soutien aux commerçants locaux sous les couleurs d'ôsezMauges : « ôsez lui dire je t'aime ! #ConsommezMauges ».

Fin décembre, 300 commerçants avaient signé la convention leur permettant d'accepter les chèques KDôMauges comme moyen de paiement avec des ventes totalisant 254 420 €.



## UNE SAISON TOURISTIQUE HORS NORMES

L'ensemble des prestataires et des accueils touristiques a connu une forte augmentation de la clientèle locale. Dans un rayon d'une centaine de kilomètres, les vacanciers sont venus chercher la nature, le « loin de tout » et la simplicité en famille ou entre amis. C'est ensuite une clientèle Grand Ouest et nationale principalement qui viendra « compenser » l'absence de la clientèle internationale, représentant, en 2019, 19 % des demandes touristiques contre seulement 5 % en 2020. La clientèle groupe, quant à elle, a été complètement inexistante, avec une situation irrattrapable.

### Des secteurs durement touchés

Les sites dépendant des groupes et de la fréquentation des étrangers ont été durement frappés. L'hôtellerie, dont l'offre correspondait peu aux attentes de la clientèle de proximité, n'a fonctionné qu'au ralenti.

### Quelques succès records

Les activités de pleine nature : vélo, kayak, randonnée (+ 20 % de passages sur La Loire en Vélo en juillet-août), les locatifs, en particulier ceux avec piscine, les guinguettes et certains restaurants avec terrasse ont connu un succès record, en particulier sur juillet et août.

### Un boom des outils numériques

Le site osezmauges.fr a connu un bond de + 55 % d'utilisateurs uniques en juillet-août par rapport à 2019 et un total de 140 000 visiteurs uniques en 2020 (+ 21 % par rapport à 2019). Les ventes sur osezmauges.fr ont représenté près de 72 000 € (dont une bonne part concernait les chèques KDôMauges).

Les suggestions d'osezMauges sur les réseaux sociaux ont été également particulièrement suivies sur Facebook (6 637 fans), sur Instagram (1 000 abonnés) et sur LinkedIn (674 relations).

## LES NOUVEAUTÉS POUR L'ACCUEIL DES VISITEURS

### Un nouvel accueil installé sur La Loire à Vélo à Montjean-sur-Loire

Idéalement situé, visible des flux routiers, vélos et pédestres et à proximité immédiate de tous commerces, ce nouvel accueil a réussi à mieux capter les visiteurs et être force de proposition pour les balades, activités, restauration et hébergements à Montjean-sur-Loire et sur tout le territoire des Mauges.

### Inspirations, première brochure touristique des Mauges

Premier support de promotion touristique du territoire, cette nouvelle brochure a pour objectif de séduire le visiteur et lui fournir l'inspiration pour visiter et séjourner. Elle est composée d'une partie « séduction » autour des « 10 bonnes raisons de venir dans les Mauges » et d'une partie « Carnet d'adresses » où figurent, sous forme d'encarts avec photo, 139 offres de nos partenaires touristiques.

Seuls 8 000 exemplaires ont été diffusés en 2020 sur les 30 000 édités, elle a été aussi diffusée sur le web (47 000 pages vues). Les 22 000 restants seront diffusés en 2021.

## BEAU SUCCÈS POUR « C'EST QUOI TON ENTREPRISE ? »

L'opération a mis en exergue un besoin fort de communiquer pour les entreprises et un engouement toujours aussi fidèle des visiteurs. Les 71 entreprises mobilisées pour cette occasion ont démontré une fois encore leur résilience, leur dynamisme économique et leur esprit fédérateur à travers leurs visites.

L'opération a eu lieu tout le mois d'octobre jusqu'au confinement le 29 octobre et a compté 2 075 visiteurs.

## DATES CLÉS

**Mars 2020** : lancement de la carte interactive des producteurs

**12 juin 2020** : ouverture des accueils

**Juillet 2020** : lancement du nouveau service « Événements pro »

**24 juillet 2020** : inauguration du nouvel accueil touristique à Montjean sur Loire

**Octobre 2020** : « C'est quoi ton entreprise ? »



# AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

## LE TRÈS HAUT DÉBIT DEVIENT UNE RÉALITÉ

### Un réseau 100 % fibre optique pour tous

Pour faire face au défi technique et financier de l'aménagement numérique, Mauges Communauté adhère au syndicat départemental Anjou Numérique.

La délégation de Service Public pour le déploiement de la fibre pour tous a été confiée début 2018 à l'opérateur d'infrastructures TDF. C'est sa filiale locale, la société de projet Anjou Fibre, qui assure la conception, le déploiement, l'exploitation et la commercialisation de l'infrastructure sur l'ensemble du Réseau d'Initiative Publique de Maine-et-Loire pour une durée initiale de 25 ans.

Le déploiement de la fibre permettra de disposer d'une connexion Internet plus rapide et plus fiable, avec un débit pouvant atteindre un Gigabit par seconde.

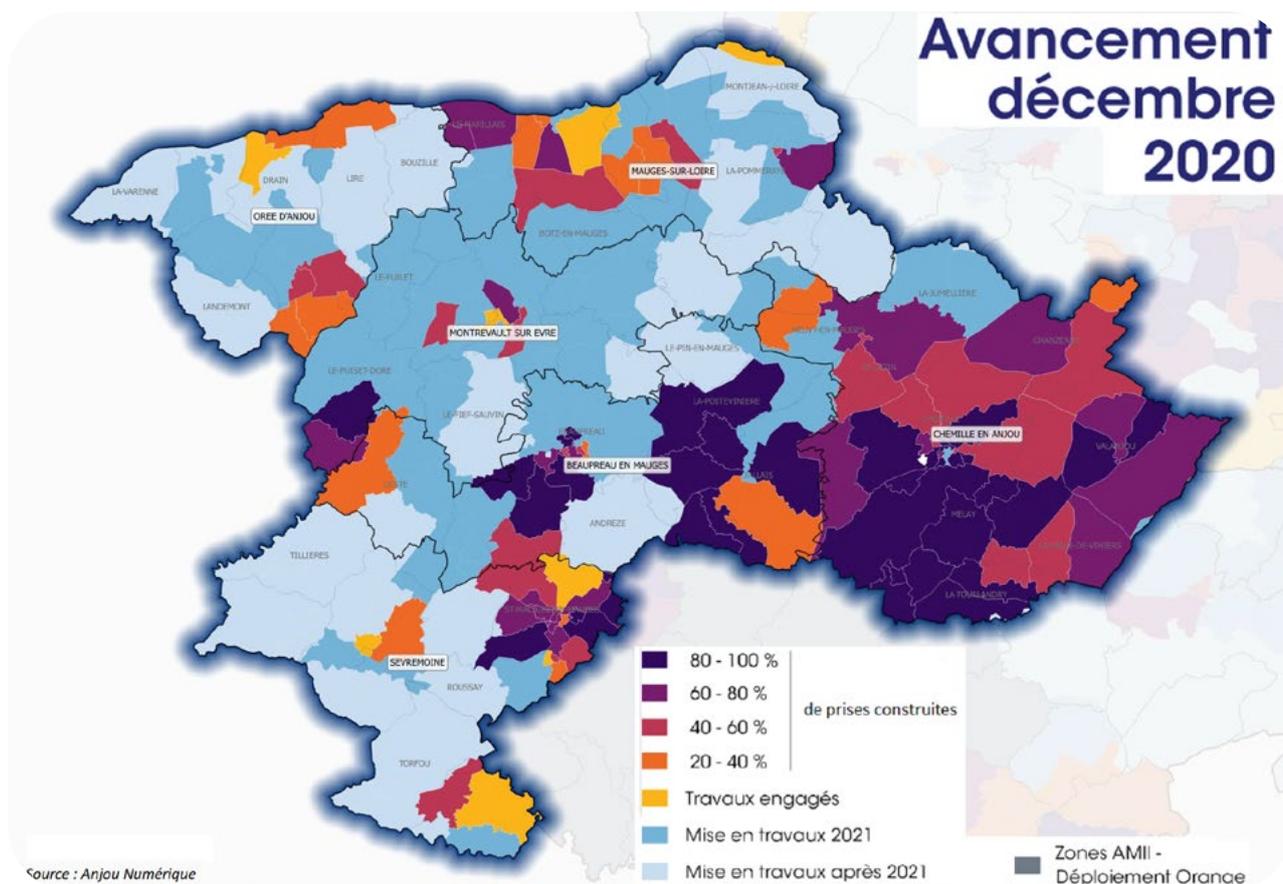
Sur les Mauges, c'est plus de 76 000 prises qui seront déployées d'ici 2023 et qui permettront de fournir une connexion Internet Très Haut Débit à la totalité des habitants et des entreprises du territoire.

### L'avancée du déploiement

Les travaux se sont poursuivis et intensifiés durant l'année 2020 malgré la crise sanitaire, avec seulement une interruption d'une quinzaine de jours en début de confinement.

Fin 2020, parmi les 60 000 prises construites à l'échelle du département, on comptait près de 12 500 prises raccordables sur Mauges Communauté. Une prise raccordable est nécessaire à un foyer ou une entreprise pour la souscription d'un abonnement à internet et son raccordement final au nouveau réseau de fibre optique.

Le calendrier actualisé de déploiement de la fibre optique est consultable sur les sites internet d'Anjou Numérique ([www.anjou-numerique.fr](http://www.anjou-numerique.fr)) et d'Anjou Fibre ([www.anjou-fibre.fr](http://www.anjou-fibre.fr)). Un outil d'éligibilité à l'adresse est également disponible sur ce dernier.



# WEBSIG, RÉFÉRENTIELS ET DIFFUSION DES DONNÉES

## Le WebSIG de Mauges Communauté

L'outil s'est particulièrement enrichi durant l'année 2020, avec la réorganisation ou la création de nouvelles cartes de projet, de suivi ou de gestion à destination des services communaux et intercommunaux. Parmi elles, on peut citer le répertoire du parc locatif social, la carte concernant le développement photovoltaïque ou encore celle relative à l'élagage pour le bon déploiement de la fibre optique.

En raison du contexte sanitaire, les formations à destination des nouveaux élus, initialement prévues au 2<sup>e</sup> semestre 2020, ont dû être repoussées. Les demandes d'assistance et de formation des agents territoriaux ont quant à elles pu être assurées à distance ou en groupe très réduit.

## Le Plan Corps de Rue Simplifiée (PCRS)

Le PCRS est le référentiel topographique de l'espace public qui permet aux différents services de la collectivité et aux gestionnaires de réseaux de géolocaliser avec précision leur patrimoine et de satisfaire ainsi à la législation en vigueur dans le cadre de la réforme « anti-endommagement des réseaux ». On distingue le PCRS Image, photographie aérienne de très haute définition disponible sur l'ensemble de Mauges Communauté et le PCRS Vecteur sur les zones agglomérées dont les objets sont sélectionnables et interrogeables.

Le fond de plan PCRS Image est mobilisable dans le

WebSIG depuis juin 2020. L'acquisition des données vectorielles, commune par commune, s'échelonne sur plusieurs années. Beaupréau-en-Mauges, livrée au début de l'été, est la première commune des Mauges.

## La Base Adresse Locale (BAL)

Le référentiel des points adresses, fruit du travail d'adressage mené par les six communes des Mauges est désormais disponible sur le portail Open Data de Mauges Communauté [data.maugescommunaute.fr](https://data.maugescommunaute.fr) et sur [data.gouv.fr](https://data.gouv.fr) pour alimenter la Base Adresse Nationale. Cette base de données de l'ensemble des adresses du territoire, en constante actualisation, est indispensable au bon déploiement du réseau de fibre optique et à sa commercialisation mais également au recensement de la population, à la livraison des colis ou plis postaux, à la bonne délivrance des services publics et à l'intervention des services de secours.

## Les plans locaux d'urbanisme dématérialisés

En dehors du WebSIG dont l'accès est réservé aux agents territoriaux, les six PLU des communes de Mauges Communauté sont, depuis début 2020, accessibles au grand public et aux partenaires sur le Géoportail de l'urbanisme ([www.geoportail-urbanisme.gouv.fr](https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr)). Cette publication, standardisée et conforme au cahier des charges de numérisation du CNIG (Conseil National de l'Information Géographique), répond à l'obligation du Code de l'urbanisme.

## CHIFFRES CLÉS

**12 500** prises raccordables au nouveau réseau de fibre optique et

**1 700** km de fibre déployée localement

**49 350** connexions au WebSIG (+ 4 % par rapport à 2019)  
par 455 élus ou agents utilisateurs

**79** cartes développées dans le WebSIG

**59 700** adresses recensées dans la BAL  
dont 40 500 certifiées par les communes

**220** km de PCRS vecteur sur Beaupréau-en-Mauges

**630** utilisateurs du portail Open Data de Mauges Communauté et  
**14** jeux de données disponibles

# MOBILITÉS

## L'ÉLABORATION DU PLAN DE MOBILITÉS TERRITORIAL

L'élaboration du Plan de Mobilités Territorial a débuté en fin d'année 2019. Il a ouvert une grande réflexion stratégique autour des services liés à la mobilité sur le territoire de Mauges Communauté, afin d'identifier les besoins et les enjeux à relever pour la période 2020-2030.

Ce projet doit permettre à Mauges Communauté de construire une stratégie de mobilités sur le long terme, prenant en compte les besoins de mobilité exprimés par les habitants dans le respect des orientations de son projet de territoire.

L'année 2020 a permis de réaliser le diagnostic territorial et ainsi d'étudier les systèmes de mobilités actuels et les besoins de mobilités du territoire. Cette première phase a également permis de déterminer les enjeux et les objectifs d'évolution du système de mobilités dans les Mauges, avec notamment l'organisation de deux ateliers avec un « panel citoyens » pour identifier les besoins et les enjeux de mobilités.

La réalisation de cette étude va se poursuivre avec la déclinaison du scénario objectif, et l'élaboration du plan d'actions et de sa programmation, avant sa mise en œuvre opérationnelle en 2022.

Les objectifs de ce projet figureront dans le futur Scot des Mauges à l'horizon 2030 et qui devra être en conformité avec les orientations stratégiques définies par le SRADDET en matière d'intermodalité et de développement des transports.

## TRANSPORT SCOLAIRE : UNE ANNÉE MARQUÉE PAR LA CRISE SANITAIRE LIÉE AU COVID 19

Pendant l'année scolaire 2019/2020, Mauges Communauté a transporté 6 242 élèves sur le territoire de l'agglomération :

- 1 455 lycéens ;
- 4 140 collégiens ;
- 647 élémentaires.

Sur l'année 2020, les services de transports scolaires du réseau Mooj ! ont fortement été perturbés par la crise sanitaire liée à la COVID 19 avec l'arrêt total des services de transports scolaire et régulier (lignes régulières et Transport A la Demande (TAD)) pendant la période de confinement du 16 mars au 11 mai.

Dans le cadre de cette interruption des transports scolaires, le Conseil communautaire du 9 septembre 2020 a décidé d'indemniser les usagers à hauteur de 17 % du prix des abonnements pour cette période de confinement et les transporteurs à hauteur de 90 % du coût journalier. Le coût total de ces indemnités s'est élevé à 189 000 € pour Mauges Communauté.

Pour la rentrée 2020, les actions de sensibilisation à la sécurité dans les transports scolaires à l'attention des élèves de 6<sup>e</sup> pour tous les collèges du territoire ont reporté à l'année scolaire 2021/2022.

## DATES CLÉS

**2 janvier 2020** : Lancement du service de location de Vélo à Assistance Électrique (VAE) Mooj !

**17 mars 2020** : Confinement lié à la pandémie de Covid-19 - Arrêt du transport scolaire et régulier (lignes régulières et Transport À la Demande (TAD))

**11 mai 2020** : Reprise partielle du transport scolaire et régulier (lignes régulières et Transport À la Demande (TAD))

**1<sup>er</sup> septembre 2020** : Rentrée scolaire 2020/2021

## GILETS DE HAUTE VISIBILITÉ

Au 4 janvier 2021, le Gilet de Haute Visibilité est devenu obligatoire sur tous les services de transports scolaires du réseau Mooj ! de Mauges Communauté.

Cette opération vise à renforcer la sécurité des 6 200 élèves transportés quotidiennement sur le réseau Mooj !, en accentuant leur visibilité tout au long de leurs déplacements domicile vers leur établissement scolaire.

Ainsi près de 7 000 gilets de haute visibilité ont été distribués dans les établissements scolaires, et chaque élève a reçu son gilet pour l'année scolaire 2020/2021.

## DÉPLOIEMENT DE LA LOCATION ET DE L'AIDE À L'ACHAT DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Pour élargir son offre de mobilités, Mauges Communauté a déployé en janvier 2020, un service de location de Vélo à Assistance Électrique (VAE) à destination de la population active du territoire avec l'objectif d'accompagner le plus grand nombre à l'expérimentation de ce mode de transport, alternative pour les trajets domicile-travail de faibles distances.

Ce service est géré en régie par le service Mobilités. Il offre à la location 60 VAE équipés de paniers avant et d'écarteurs de danger. Ils sont proposés à la location selon un contrat de 3 mois reconductible une fois (maximum 6 mois) pour un abonnement de 30 € par mois (réduit à 15 € pour les demandeurs d'emploi). La location d'un vélo ouvre droit à la prise en charge employeur : 50 % du montant de l'abonnement.

Pour l'année 2020, 79 contrats de locations ont été conclus, dont 40 pour une période de plus de 3 mois.

En parallèle, une aide à l'achat est proposée aux usagers du territoire. Elle est d'un montant de 100 € pour un VAE « classique » et de 350 € pour un VAE bi porteur ou tripoteur, et ce en complément du dispositif de soutien financier proposé par l'Etat

En 2020, 454 dossiers ont pu bénéficier de l'aide financière de Mauges Communauté pour l'acquisition d'un VAE, pour une enveloppe budgétaire de 46 500 €.

## La mobilité en 2020 c'est :

- **Le TAD**  
avec 5 464 voyages  
et 42 120 km parcourus
- **Le Transport Scolaire**  
avec 6 242 élèves transportés  
(4 140 collégiens, 1 455 lycéens,  
647 d'écoliers), 135 circuits spéciaux  
et 24 circuits renforts de lignes  
et plus de 857 000 km parcourus
- **Mooj Solidaire**  
avec 213 transports réalisés  
et 12 160 km parcourus par les bénévoles
- **Les VAE**  
avec 79 contrats de locations  
454 aides à l'achat  
pour une enveloppe de 46 500 €



# HABITAT

## MAUGES COMMUNAUTÉ MET EN ŒUVRE SON PLH ET ENGAGE UN PLAN DE RELANCE

L'année 2020 a permis d'engager la mise en œuvre du Programme Local de L'Habitat (PLH) avec le recrutement d'un chargé de mission, Pierre FOIN, qui a rejoint Mauges Communauté le 2 janvier.

### Deux études prévues au programme d'actions du PLH engagées

**Une étude sur les besoins en logement et hébergement des jeunes** afin de trouver des solutions aux difficultés rencontrées par les jeunes mais aussi par les entreprises pour lesquelles la question du logement rend difficile le recrutement de jeunes salariés. L'objectif est d'aboutir à des propositions opérationnelles en termes d'accueil et d'hébergement des jeunes et travailleurs en demande de logement temporaire ou définitif, pour l'élargissement éventuel des capacités d'accueil dans les structures de type Résidences Habitat Jeune (RHAI). Il s'agit également d'améliorer les dispositifs et services à l'attention des jeunes permettant de faciliter leur accès au logement sous toutes ses formes (locatifs sociaux, locatifs du parc privé, cohabitation, colocation, etc.). Cette étude, confiée au bureau d'études CERUR, a été engagée fin mars 2020. L'année 2020 a permis d'aboutir à un diagnostic partagé des besoins, qui s'est appuyé sur des entretiens avec les acteurs principaux, avec des jeunes, sur une enquête en ligne auprès des entreprises, sur des ateliers avec les communes, les centres sociaux. Des ateliers partenariaux thématiques ont été organisés en décembre afin d'échanger sur les enjeux et de commencer à dessiner des pistes d'action.

**Une étude de préfiguration d'une Maison de l'Habitat** incluant une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) : il s'agit d'une action transversale à la croisée du PLH et du PCAET, la création d'une Maison de l'Habitat qui intégrera une Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique pour proposer un nouveau service à l'habitant qui devra faciliter le parcours de l'utilisateur pour toutes ses démarches liées à l'accès ou à l'amélioration de son logement. Ce lieu unique, au fonctionnement

partenarial, devra également faciliter la mise en relation entre les habitants et les artisans du territoire dans une logique de massification de la rénovation énergétique. Afin d'atteindre cet objectif une étude de préfiguration a débuté en septembre 2020. Elle a été confiée au bureau d'études AUXILIA. La restitution de l'état des lieux a été présentée en comité de pilotage début novembre. Des ateliers partenariaux d'échanges et de positionnement afin d'identifier de premiers éléments de préfiguration ont été organisés début décembre.

Par ailleurs, afin de mettre en œuvre les actions du PLH de manière opérationnelle, deux règlements d'intervention d'aides ont été établis et approuvés par le Conseil communautaire :

- le règlement pour les aides à l'amélioration du parc privé de logements ;
- le règlement pour le soutien à la construction de logements sociaux.

Les aides à l'amélioration du parc privé des logements (action 5 et 6 du PLH) prévoient quatre typologies d'actions pouvant donner lieu à l'octroi de subventions de la part de Mauges Communauté :

- la lutte contre la précarité énergétique ;
- le maintien à domicile des personnes âgées et/ou en situation de handicap par l'adaptation de leur logement ;
- la lutte contre les logements vétustes et/ou dégradés (voire indignes) ;
- la sortie de la vacance des logements de plus de deux ans.

Ces aides concernent à la fois les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs.

### Le PLH, outil de soutien à l'économie du territoire

Les conséquences de la crise sanitaire liée au Covid-19 sur l'activité économique ont amené les élus à se saisir de l'urgence de la situation et à mettre en œuvre une stratégie de relance qui s'appuie sur un renforcement significatif du soutien apporté par Mauges Communauté aux travaux d'amélioration de l'habitat : c'est ainsi que l'enveloppe financière initiale a été abondée de +1,4 M€ sur 2 ans.

Cette stratégie de relance s'appuie sur trois principes, à savoir :

- Augmenter le nombre de dossiers d'amélioration de l'habitat à soutenir ;
- Augmenter le montant des aides attribuées pour les travaux d'amélioration énergétique ;
- Élargir les publics éligibles au versement des aides, ce qui permet de toucher près de 70 % des ménages des Mauges (soit ceux éligibles au PTZ)

Prévu sur une période de deux ans (octobre 2020 à septembre 2022), le déploiement de cette stratégie vise à encourager les propriétaires à concrétiser des projets d'amélioration de leur logement, en accord avec les objectifs inscrits au PLH mais également au Plan Climat Air Energie Territorial, tout en permettant, parallèlement, un soutien à l'activité économique par la mobilisation des professionnels du bâtiment qui seront amenés à réaliser ces travaux sur le territoire.

Pour instruire les demandes d'aides, un Comité Local d'attribution des aides communautaires en faveur de l'habitat (CLA), composé de représentants élus des 6 communes, a été créé en octobre 2020.

Deux réunions de ce Comité local au dernier trimestre 2020, ont permis d'accepter 36 dossiers pour 85 592 € d'aides de Mauges communauté, avec 750 563 € HT de travaux générés (amélioration énergétique et adaptation du logement).

## Renforcer les aides à la construction

Les aides à la construction de logements locatifs sociaux (action 8 du PLH) visent à dynamiser la construction de logements sociaux sur le territoire de Mauges Communauté afin de renforcer la part de logements sociaux dans le parc total de logements. Selon les dernières données issues du répertoire du parc locatif social (RPLS) disponibles, 4 608 logements sociaux sont recensés sur le territoire de Mauges Communauté ce qui représente 9,4 % du parc total de logements. Ces aides permettront de soutenir la création de logements dits très sociaux financés par le Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) et sociaux financés par le Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) avec des majorations pour les logements sociaux de petites tailles (T1, T2) qui répondent à un besoin identifié sur le territoire et pour la construction de logements sociaux à l'intérieur des centralités, à proximité des commerces, des services et des équipements.

Mauges Communauté a été associée courant 2020 :

- Au projet de Conventions d'Utilité Sociale (CUS) pour la période 2020-2025, de la SCIC d'HLM Gambetta dont Mauges Communauté a souhaité être signataire. Ce bailleur n'envisageant aucun développement de l'offre sur le territoire de Mauges Communauté, l'enjeu essentiel concerne la rénovation énergétique du parc existant.
- Aux Comités techniques et de pilotage du suivi-animation des OPAH RU de Beaupréau-en-Mauges et de Chemillé-en-Anjou.



## DATES CLÉS

**20 mars 2020** : Engagement de l'étude de définition du besoin en logements et hébergements des jeunes

**8 juillet 2020** : Approbation du plan de relance parc privé par le conseil communautaire

**Septembre 2020** : Engagement de l'étude de préfiguration Maison de l'Habitat-PTRE

**21 octobre 2020** : Création d'un Comité Local d'Attribution des aides communautaires au titre de la politique de l'habitat

**16 décembre 2020** : approbation du règlement d'aides à la construction de logements sociaux et validation du projet de Convention d'Utilité Sociale de la SCIC Gambetta

# INFORMER PROPRIÉTAIRES ET LOCATAIRES SUR LEURS DROITS

Plusieurs organismes assurent des permanences pour l'habitat dans le cadre de conventions avec Mauges Communauté. Si les conditions sanitaires de l'année 2020 n'ont pas permis de maintenir l'organisation, tout au long de l'année, de permanences en présentiel, les ménages ont pu être renseignés par le biais de permanences téléphoniques ou en visioconférence.

**L'ADIL**, Agence Départementale D'Information sur le Logement, informe et conseille les ménages sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales en matière de logement. Cette information est délivrée de manière gratuite, neutre et personnalisée. En 2020, l'ADIL a effectué 744 consultations pour des ménages des Mauges dont 41 % par téléphone en raison du contexte sanitaire et 120 ménages reçus en permanence au siège de Mauges Communauté sur 4 mois d'ouverture. 41 % des questions abordées concernent des travaux d'amélioration du logement

(dont 80 % pour des questions énergétiques), 39 % des sujets liés aux rapports locatifs (dont les questions de décence et d'habitat indigne) et 12 % l'accession à la propriété.

**L'association SOLIHA** a été retenue, dans le cadre du plan de relance parc privé de Mauges Communauté, pour accompagner les ménages dépassant les revenus de l'ANAH sur les questions d'amélioration et d'adaptation du logement. Cet accompagnement, démarré mi-octobre 2020, se fait par téléphone. Sur le dernier trimestre de l'année 2020, 51 contacts ont été recensés par Soliha dans le cadre de l'accompagnement des ménages aux revenus intermédiaires (> plafonds de ressources Anah et < plafonds de ressources PTZ) dont 48 concernent un projet d'amélioration énergétique.

Par ailleurs, dans l'attente de la création de la Maison de l'Habitat, un moteur de recherche a été créé en octobre 2020 sur le site de Mauges Communauté pour faciliter le parcours de l'utilisateur vers le bon interlocuteur, en fonction de la localisation du projet de travaux et des conditions de ressources pour les propriétaires occupants.

Accueil » Urbanisme & Habitat » Amélioration de l'Habitat



## Amélioration de l'Habitat

**TROUVEZ L'INTERLOCUTEUR POUR VOUS GUIDER DANS VOTRE DEMANDE EN RÉPONDANT AUX QUESTIONS CI-DESSOUS**



**Trouvez**  
le bon interlocuteur

**Vous êtes :**

- Propriétaire
- Locataire

# URBANISME

## RÉVISION DU SCOT : UNE ANNÉE D'ATTENTE ET DE TRANSITION

Pour l'urbanisme et la planification stratégique, l'année 2020 a été une année de transition permettant aux nouveaux élus d'appréhender le travail effectué lors du précédent mandat et de s'approprier les enjeux issus du bilan du SCoT.

Une 1<sup>re</sup> réunion de la Commission Urbanisme le 6 octobre 2020 a permis de présenter l'organisation du pôle aménagement, les différents documents d'urbanisme en s'appuyant sur la répartition des missions entre l'EPCI et les communes dans ce domaine, les grandes orientations du SCoT approuvé en 2013 et les enjeux identifiés dans le bilan pour sa révision.

## SRADDET : UNE RECONNAISSANCE DE MAUGES COMMUNAUTÉ

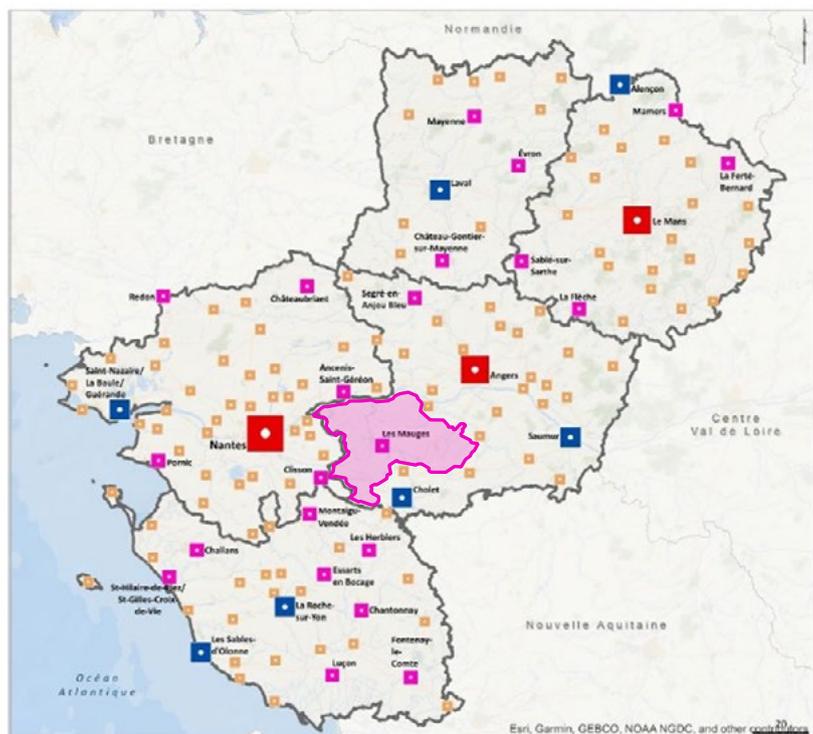
Mauges Communauté a continué à suivre l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement,

de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), qui a vocation à devenir le nouveau cadre de la planification régionale en matière d'aménagement du territoire et avec lequel le futur SCoT devra être compatible.

Plusieurs échanges et réunions ont eu lieu avec les services et les élus de la Région afin de mieux faire connaître les spécificités du territoire notamment au plan de l'organisation urbaine, avec l'objectif d'être visible à l'échelle régionale et de faire reconnaître le potentiel de développement lié au dynamisme interne et au positionnement d'« hinterland » nantais de Mauges Communauté.

Ces échanges et interventions ont porté leurs fruits. En effet, dans le dossier du SRADDET, arrêté en décembre 2020, Mauges Communauté est identifiée en tant que **« modèle original de pôle structurant régional en réseau »**.

Par ailleurs, sont inscrits au SRADDET les projets d'axes routiers d'intérêt régional à créer entre Beau-préau et Ancenis avec une nouvelle traversée de Loire, ainsi que sa connexion avec le futur contournement nantais, permettant un désenclavement du cœur des Mauges et des échanges facilités avec les territoires voisins à l'échelle régionale et inter-régionale.



-  Pôle d'échelle métropolitaine
-  Pôle d'équilibre régional
-  **PÔLE STRUCTURANT RÉGIONAL**
-  Pôle intermédiaire de services en dehors d'une unité urbaine d'un pôle d'échelle métropolitaine ou d'équilibre régional

# INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS : UNE ANNÉE DENSE EN TERMES DE DOSSIERS EN DÉPIT DU CONTEXTE SANITAIRE

Le service ADS de Mauges Communauté prend en charge, pour le compte des communes, l'instruction de la totalité des actes d'urbanisme : certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis d'aménager, permis de construire, permis de démolir, et également les autorisations d'enseignes et préenseignes sur les territoires couverts par un règlement local de publicité.

L'instruction a été fortement perturbée par le contexte sanitaire avec l'arrêt de dépôt de dossiers en communes entre mars et mai et le report des délais d'instruction prévues par ordonnances. Ce contexte a nécessité des adaptations de fonctionnement : télétravail, modalités d'échanges entre les services communes et EPCI. Néanmoins, une forte reprise du dépôt des dossiers a été ensuite constatée. C'est ainsi que le nombre total de dossiers déposés en 2020 est supérieur de 8 % à celui de 2019 (soit 8 617 dossiers pour 7 978 en 2019).

## L'activité du Droit des Sols en 2020, c'est :

**8 617** dossiers d'urbanisme déposés,  
dont :

**4 865** Certificats d'Urbanisme (CU)

**2 361** Déclarations Préalables (DP)

**1 309** Permis de Construire (PC)

**59** Permis d'Aménager (PA)

**23** Permis de Démolir (PD)



# SOLIDARITÉS-SANTÉ

## LE SERVICE SOLIDARITÉ-SANTÉ AU COEUR DE LA CRISE SANITAIRE

### Le Contrat Local de Santé mobilisé pour lutter contre la COVID-19

La situation sanitaire a renforcé la coordination entre les professionnels de santé sur le territoire dans le cadre du Contrat Local de Santé. L'exercice coordonné des soins de premier recours s'est développé au cours de l'année 2020 sur le territoire. Il permet d'offrir un cadre attractif d'exercice pour les professionnels de santé. Ce mode d'exercice favorise les échanges et la coordination entre les professionnels de santé, pour une meilleure prise en charge médicale des patients.

Les professionnels du soin ont été très mobilisés en 2020, aides à domicile, soignants en établissements d'hébergement, professionnels de la ville... Ces métiers, sont déjà en tension sur notre territoire, et cette situation invite à poursuivre le projet en cours concernant leur attractivité : il s'agit de susciter des vocations et de valoriser ces métiers aux yeux des

jeunes générations. Les employeurs, les centres de formations et les élus sont mobilisés autour de ces problématiques et un plan d'actions a été défini pour une mise en œuvre en 2021.

Le service a également été mobilisé pour lutter contre la COVID-19. Une campagne de dépistage de la COVID-19 a été proposée la population en novembre 2020, en partenariat avec les laboratoires d'analyses médicales du territoire et les infirmiers libéraux.

### Le CLIC, soutien des personnes âgées isolées

Les coordinatrices du CLIC ont assuré la continuité des missions auprès du public âgé de plus de 60 ans, pendant toute la durée de la situation de crise sanitaire. L'information, le conseil et l'orientation ont été diffusés largement lors d'échanges téléphoniques ou par l'utilisation d'internet. L'évaluation des besoins et l'accompagnement rapproché ont parfois nécessité des visites à domicile dans le respect strict des mesures sanitaires. Le partenariat étroit avec les acteurs du territoire a permis de faire face aux difficultés liées aux confinements et à l'adaptation des services.

Évidemment, peu d'événements collectifs se sont tenus sur cette année. Cependant, la conférence « testament, donation, succession » proposée à Chemillé-en-Anjou a reçu un franc succès. Un temps d'échanges convivial avec les aidants a aussi pu être maintenu.

L'équipe a poursuivi son soutien aux projets pour les dispositifs de vie innovants à domicile.

Dans le cadre de son plan santé et gérontologie, la Commune de Mauges-sur-Loire, a proposé aux personnes de 62 à 75 ans, l'action « Passeport Senior ». Il s'agit d'un diagnostic gratuit de la situation et des besoins de ces habitants, réalisé par le CLIC. 117 personnes ont répondu à cette proposition.

Les coordinatrices du CLIC ont réalisé 60 visites à domicile afin d'évoquer les thèmes de l'habitat, la santé, le bien-être et l'implication sociale.

### Le CLIC en 2020, c'est :

**1726 personnes aidées dont**  
**720 nouvelles personnes**  
**670 visites à domicile**

**COVID-19**

## CAMPAGNE DE DÉPISTAGE

Gratuit et ouvert à tous

POUR VOUS PROTÉGER ET PROTÉGER VOS PROCHES, FAITES LE TEST !

**Mardi 24 novembre**  
De 9h à 19h  
à Chemillé  
CHEMILLÉ-EN-ANJOU

Accès libre sans rdv

Grande halle du Théâtre Foirail  
105 avenue du Général de Gaulle

Pensez à vous munir de votre attestation de déplacement dérogatoire, d'une pièce d'identité, de votre carte vitale, d'un crayon et d'un masque.

Pour gagner contre la covid-19  
**#TOUSMOBILISÉS**

Logos: République Française, arS, MAUGES COMMUNAUTE

Le CLIC de Mauges Communauté représente l'ensemble des neuf CLIC du Maine-et-Loire dans la démarche de mise en œuvre du Dispositif d'Appui à la Coordination à l'échelle du Département. Ce dispositif national, porté par une volonté de l'ARS et du Département vise à simplifier le conseil et l'orientation aux professionnels, pour les situations complexes qu'ils rencontrent.

## L'ACCENT SUR LA QUALITÉ DE L'AIR ET LA SANTÉ MENTALE

### Une campagne de sensibilisation à la qualité de l'air intérieur

Une campagne sur la qualité de l'air intérieur et les effets du radon dans les logements a été lancée en 2020 afin de sensibiliser la population, en l'aidant à comprendre, à mesurer et à agir sur ce phénomène. Le radon est un gaz naturel radioactif incolore et inodore provenant en effet des éléments naturellement radioactifs présents dans toutes les roches du sol et spécialement dans les roches granitiques. Deuxième cause de cancer du poumon après le tabac, le radon constitue un enjeu de santé s'il est inhalé quotidiennement à certaines doses. Une matinale d'information à destination des établissements recevant du public et des entreprises a permis d'informer sur les obligations légales en termes de suivi de cette pollution due à notre sous-sol. Les habitants des communes de Sèvremoine et Orée-d'Anjou ont été les premiers à bénéficier de la campagne de mesure du taux de radon dans les foyers. L'analyse des résultats est prévue pour 2021. Le dispositif sera étendu à deux autres communes pour l'hiver 2021-22.

Respirez-vous du radon dans votre logement ?



Réunions d'informations à Sèvremoine

Mardi 24 NOVEMBRE à 20h    Mardi 15 DÉCEMBRE à 20h

Salle Jean Monnet

Espace culturel Maurice Ripoché

Rue du Dr Schweitzer

Rue St-Sauveur

SAINT-MACAIRES-EN-MAUGES

MONTFAUCON-MONTIGNÉ



### Une nouvelle action « prévention et prise en charge de la santé mentale »

Le Contrat Local de Santé (CLS) signé le 4 novembre 2016 avec l'ARS concerne les actions de santé à mettre en œuvre sur Mauges Communauté en cohérence avec les objectifs prioritaires du plan régional de santé.

Un avenant « prévention et prise en charge de la santé mentale » a été signé le 7 février 2020, en présence des services de la délégation territoriale de l'ARS du Maine et Loire.

Dans ce cadre, l'animatrice de la politique territoriale de santé a participé à différents groupes de travail :

- les projets développement des compétences psychosociales des jeunes ;
- le réseau Sentinelles en partenariat avec la MSA, pour la prévention du suicide.

## LE CENTRE LOCAL DU HANDICAP RENFORCE SON ACTION

Le centre local du handicap a su aussi s'adapter à la situation sanitaire pour réaliser ses missions : 279 personnes ont été accompagnées en 2020.

Une sensibilisation pour les professionnels extra-scolaire de la petite enfance à l'accueil de l'enfant en situation de handicap a été engagée. La poursuite du projet se tiendra en 2021.

L'adaptation du site internet de Mauges Communauté pour l'élaboration d'un annuaire des services est en cours.

Le service a accompagné l'émergence d'une nouvelle offre de service sur le territoire : une expérimentation de 3 ans pour la création d'un dispositif d'accueil de jour avec 8 places disponibles est prévu pour janvier 2021. Ce besoin a été recensé par l'association EPI Alors, basée au Fuiet, Montrevault-sur-Èvre. Le service solidarités-santé a permis aux membres de l'association de rencontrer l'APF France Handicap qui va mener cette expérimentation, autorisée par l'ARS.

Outre la prise en charge des situations individuelles, le CLH a un rôle d'animateur de la dynamique du territoire dans le champ du handicap. Différentes réflexions et actions ont émergé lors des rencontres partenariales afin de permettre à l'offre de service d'évoluer pour faciliter le parcours de la personne en situation de handicap.

Les groupes de travail du comité partenarial du handicap n'ont pas pu se réunir depuis le début de la crise sanitaire. Les échanges reprendront en 2021.

# CULTURE

## SCÈNES DE PAYS S'ADAPTE À LA CRISE

### **Le rideau se baisse sur la culture**

Les saisons Scènes de Pays (2019/2020 et 2020/2021) ont été fortement marquées par les mesures de lutte contre le Covid-19 depuis le 14 mars 2020, entraînant l'annulation ou le report de 28 spectacles sur la période de mars à décembre 2020.

### **Une réponse collective et solidaire des élus**

Afin de soutenir les professionnels du spectacle fortement impactés par cette épidémie, une indemnité a été votée par les élus de Mauges Communauté pour les spectacles non reportables les saisons suivantes : soit à hauteur des frais engagés pour les compagnies qui bénéficient du dispositif d'activité partielle, soit à hauteur de 80 % du prix de cession HT aux compagnies ne bénéficiant pas du dispositif. 9 compagnies ont été indemnisées pour un montant total de 31 930 €.

### **Agilité et adaptation dans la réponse à la Covid 19**

Dans ce contexte d'incertitudes, la saison Scènes de Pays 2020-2021 s'est organisée et rythmée différemment des éditions précédentes. Tout d'abord, les premiers rendez-vous de la saison ont été à destination des aînés et des personnes les plus fragiles, suivis, en septembre, par des spectacles tout public gratuits et en extérieur. D'autre part, la communication a été séquencée en deux périodes : la première, d'octobre à décembre, a privilégié les grandes jauges à La Loge à Beaupréau-en-Mauges et au Théâtre Foirail à Chemillé-en-Anjou pour appliquer les protocoles sanitaires. Enfin, à défaut de pouvoir réunir les élèves lors de représentations scolaires, les artistes se sont déplacés au sein des écoles avec des formes artistiques techniquement légères.

## LA DÉMARCHE PATRIMOINE SUIT SON COURS

### **Une démarche ralentie dans son élan**

Au début de l'année, Mauges Communauté et ses six communes nouvelles ont poursuivi la nouvelle démarche initiée sur le patrimoine, en installant et réunissant une première fois les instances associées tels que le groupe de travail et le Conseil scientifique. Malheureusement, la pandémie est venue perturber le calendrier de la mission et a eu pour effet de reporter les nombreux entretiens prévus par les consultants auprès des acteurs publics et privés du territoire.

### **Mais, au bénéfice d'un temps d'appropriation plus long**

Néanmoins, cette année 2020 aura permis aux nouveaux élus de mieux connaître et apprécier les enjeux de la démarche patrimoniale initiée sous le mandat précédent, par le biais de présentations en commission ou en Comité politique, et à l'occasion de visites organisées avec les consultants et les vice-présidentes du pôle « Animation et solidarité territoriale ». Ce fut aussi un temps favorable pour y associer davantage la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire et les autres collectivités locales.

### **Les Cahiers des Mauges, 20 ans déjà !**

Malgré les bouleversements de l'année 2020, les auteurs bénévoles passionnés de la revue *Les Cahiers des Mauges*, ont marqué cet anniversaire. Ils ont revisité le chemin parcouru, pour aller de l'avant, selon le fil rouge qui a toujours été le leur : les Mauges d'hier à demain, en ouvrant des perspectives, en signalant les initiatives et en tissant des liens.

Les Cahiers nous rappellent que ce n'est pas la première fois que les Mauges ont à faire face à l'adversité. Du temps des colonnes infernales, face à la crise de la « Chaussure », aux délocalisations... les Mauges ont su faire preuve à chaque fois de cette capacité à se ressourcer qu'on nomme aujourd'hui du beau mot de résilience, en prenant appui sur cet atout formidable qui les caractérise, tout autant et même plus encore que l'esprit d'entreprise : l'effort collectif ! C'est toute cette histoire, la vie des gens et d'un pays, qui est retracée dans ce numéo spécial.

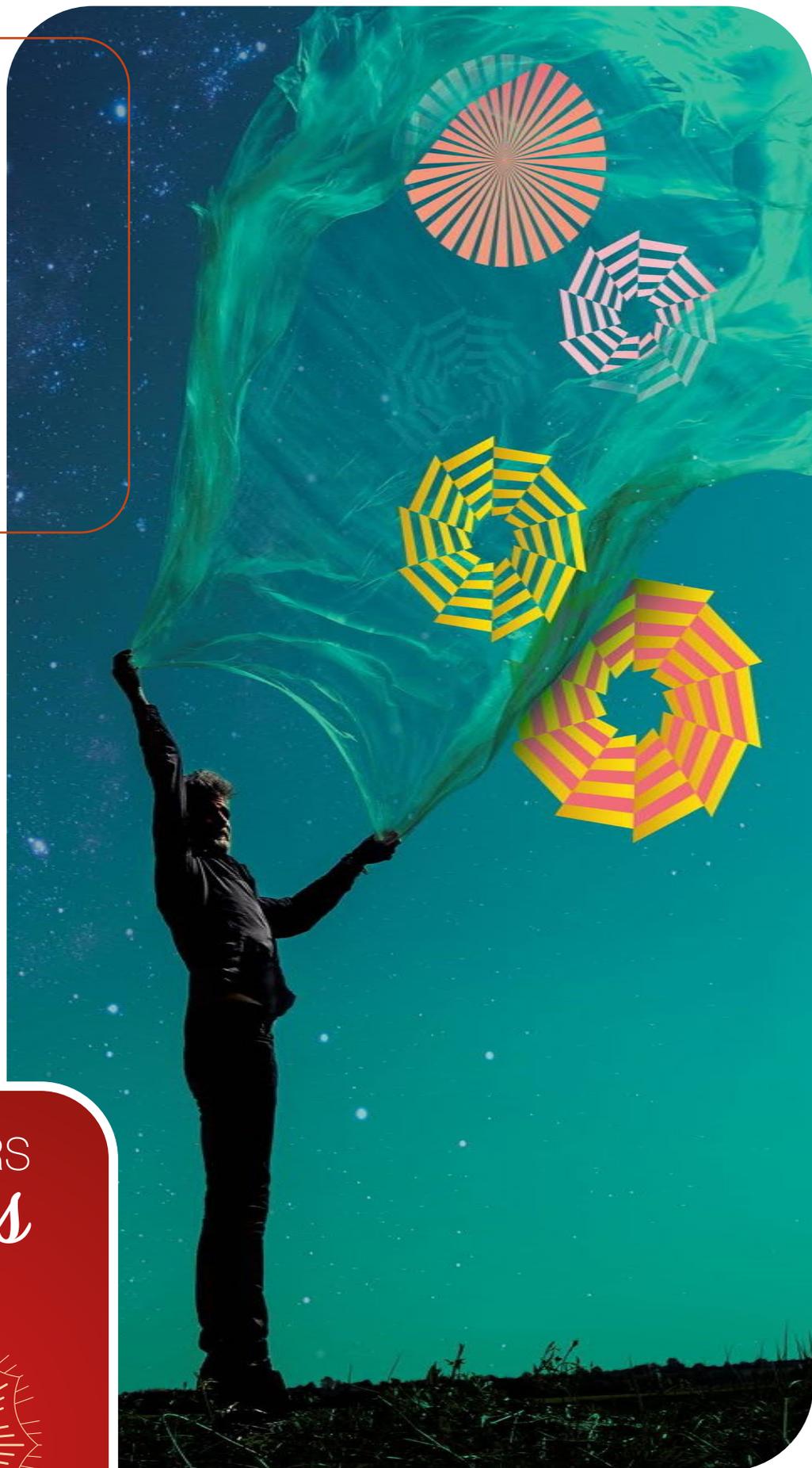
## CHIFFRES CLÉS

**6** spectacles  
d'ouverture de saison

**54** représentations

**1200** spectateurs  
dans les structures  
de santé

**31** entreprises  
mécènes



LES CAHIERS  
DES  
*Mauges*



LA VIE DES GENS ET D'UN PAYS

- 2020 -

# POLITIQUE DES DÉCHETS

## LE SERVICE DE GESTION DES DÉCHETS, A RÉPONDU PRÉSENT PENDANT LA PÉRIODE DE CRISE SANITAIRE

Lors de la période de confinement au printemps 2020, la majorité des services ont été maintenus avec en priorité, la collecte des ordures ménagères pour garantir la salubrité publique :

- la collecte des déchets, maintenue pour les ordures ménagères résiduelles, a été interrompue brièvement pour la collecte des emballages ménagers (du mercredi 18 au mardi 24 mars), du fait de la fermeture de l'exutoire, centre de tri des emballages ménagers de Saint Laurent des Autels, le temps que l'exploitant instaure un protocole sanitaire ;
- les déchèteries de Mauges Communauté ont été fermées du samedi 17 mars au samedi 25 avril 2020. Ensuite, certains sites ont été réouverts de façon partielle, en alternance par quinzaine, selon le calendrier de collecte des ordures ménagères résiduelles. Les usagers étaient autorisés à se rendre à la déchèterie le jour de la collecte de leurs ordures ménagères, soit 1 fois/15 jours. Ce planning a pris fin le 31 mai 2020. Les déchèteries ont toutes été réouvertes aux jours et horaires habituels le mardi 2 juin 2020.



## UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION TOUJOURS VIGOUREUSE

Excepté les actions de sensibilisation, perturbées par la crise sanitaire (animations scolaires, visites de sites, animations grand public), les actions de prévention ont continué : mise à disposition de composteurs individuels, accompagnement sites de compostage partagés, soutien à l'achat de couches lavables.

Un nouveau dispositif de soutien aux associations de broyage a été instauré. 4 broyeurs thermiques et 4 broyeurs électriques ont ainsi été mis à disposition auprès de 5 associations de broyage, dont 3 sont de nouvelles associations organisées autour de l'activité de broyage. En 2020, les communes de Mauges Communauté ont bénéficié d'un service de mise à disposition de broyeur géré par des associations.

Le processus d'élaboration d'un PLPDMA a démarré en 2020 avec la réalisation d'un diagnostic. Celui-ci a permis de définir des objectifs stratégiques et quantitatifs. L'année 2021 permettra la construction du plan d'actions. Ce plan sera soumis à la consultation des différents publics avant d'être proposé à l'approbation du Conseil communautaire.



# UNE AMÉLIORATION CONSTANTE AU SERVICE DES USAGERS

## Report de l'évolution des principes de facturation du service

Les difficultés économiques et sociales créées par la crise sanitaire ont amené les élus à reporter de six mois l'entrée en vigueur de l'évolution des nouveaux principes de la facturation du service de gestion des déchets fondés sur un objectif d'équilibre budgétaire. Ainsi depuis le 1<sup>er</sup> mai 2020, le financement du service repose sur les principes suivants :

- un tarif unique pour tous, particuliers et professionnels ;
- un forfait d'accès au service et une part incitative ;
- une réévaluation du tarif de 2,40 € / foyer / mois, au lieu de 3,90€ / foyer / mois si les habitants du territoire n'avaient pas réduit leurs déchets depuis 10 ans.

## Vers un changement du service de collecte

Le renouvellement du marché de collecte des déchets (ordures ménagères, emballages, verre et papier) acté en 2020 pour un démarrage en 2021, permet de faire évoluer le service de collecte en porte à porte. En effet, des bacs individuels ont été déployés pour la collecte des emballages à la place des sacs, pour 35 bourgs de communes déléguées du territoire.

En 2020, les communes déléguées concernées de Mauges-sur-Loire et Chemillé-en-Anjou ont été équipées (environ 7 300 bacs distribués). Ce déploiement est une première étape avant d'étudier la généralisation du dispositif.



## La restructuration du réseau des déchèteries

En juillet 2017, le conseil communautaire a approuvé le projet de restructuration du réseau des déchèteries. En 2020, seul le marché de travaux de la déchèterie de Saint-Pierre-Montlimart a été mis en œuvre. Les travaux ont démarré en janvier 2021.

Les enjeux financiers et réglementaires autour de ce programme doivent être mis à plat afin d'envisager une nouvelle réflexion avec les nouveaux élus.

Les principes d'accès ont été uniformisés en 2020. Tous les habitants du territoire disposent désormais d'une carte d'accès au service des déchèteries. Certains sites possèdent une barrière pour le contrôle d'accès. Les autres sites, plus petits, réalisent le contrôle avec des smartphones. L'utilisateur doit présenter sa carte au gardien. Ainsi, aujourd'hui, tous les usagers disposent de 18 passages par an pour accéder au service de la déchèterie.



## DATES CLÉS

**Février** : mise à disposition des premiers broyeurs thermiques pour végétaux

**1<sup>er</sup> mai** : entrée en vigueur des nouveaux principes de la redevance et des nouveaux tarifs

**1<sup>er</sup> août** : mise en œuvre effective sur toutes les déchèteries d'un contrôle d'accès limité à 18 passages / an

**23 novembre** : début du déploiement des bacs emballages

## INFOS SERVICE DÉCHETS



Moins, c'est mieux !



**MAUGES  
COMMUNAUTÉ**

N°7 - Juin 2020

### Service Déchets

**Accueil téléphonique**  
du lundi au vendredi  
de 9h à 12h et de 14h à 17h  
Rue Robert Schuman - La Loge  
CS 60111 - Beaupréau  
49602 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES  
Cedex  
**T** 02 41 71 77 55  
service-dechets@maugescommunaute.fr  
Pour rester informé :  
• Abonnez-vous à la newsletter  
de Mauges Communauté, en  
bas de la page d'accueil de  
maugescommunaute.fr  
• Rejoignez-nous sur  
facebook !  
@maugescommunaute

### Rappel

En cas de déménagement,  
compléter le formulaire de  
déménagement disponible sur  
**www.maugescommunaute.fr**  
ou contacter le service  
au **02 41 71 77 55**.



Saint-Florent-le-Vieil / MAUGES-SUR-LOIRE



Madame, Monsieur,  
La crise sanitaire inédite que nous traversons doit nous amener à repenser nos modes de vie et nous conduire à adapter nos comportements et nos pratiques. La gestion de nos déchets en est un exemple très concret.

L'hygiène et la sécurité sont bien sûr la priorité pour les élus des Mauges. Nous avons donc, avec l'appui de nos partenaires, aménagé les différents services pour vous permettre d'évacuer vos déchets en toute sécurité dès la période de confinement, tout en préservant les gestes de tri et le recyclage. Je tiens à remercier l'ensemble des personnels qui contribue au bon fonctionnement des collectes et du traitement des déchets, et chacun d'entre vous, pour sa compréhens-

sion et sa participation à l'effort collectif. Je vous invite à prendre connaissance des informations présentes dans cette lettre : les conditions de dépôt en déchèteries et les alternatives au dépôt des végétaux en déchèterie, comme le broyage par exemple.

En outre, dans un esprit de solidarité et pour accompagner chacun d'entre vous pendant cette période singulière, le Conseil communautaire de Mauges Communauté a décidé de différer l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs de redevance incitative annoncés dans la lettre de novembre. Ces évolutions, bien qu'indispensables, sont reportées à la prochaine facturation de novembre 2020.

Enfin, pour avoir une information en temps réel sur les services de Mauges Communauté, je vous invite à consulter le site internet [maugescommunaute.fr](http://maugescommunaute.fr) et la page Facebook @maugescommunaute.

**Didier HUCHON**  
Président de Mauges Communauté

### DÉCHÈTERIES

## Adoptons de nouvelles pratiques

La crise sanitaire que nous traversons nous oblige à prendre de nouvelles habitudes. Pour permettre les dépôts en déchèterie, aux jours et heures habituels, tout en assurant votre sécurité et celle des personnels, des règles strictes sont mises en place.

Customisation et réutilisation d'objets destinés à la déchèterie, valorisation des végétaux à domicile... lors de cette période, chacun a opté pour des alternatives au dépôt en déchèterie. Aucun doute que certaines de ces bonnes habitudes vont perdurer. Pour respecter les mesures sanitaires, ces nouvelles pratiques sont également accompagnées de nouvelles consignes concernant les conditions de dépôts.



Triez les déchets par catégorie à domicile avant de vous déplacer. Par exemple, pliez les cartons, le bois d'un autre... Les déplacements et temps d'attente seront ainsi limités.



Le nombre de véhicules présents simultanément sur un site est limité. En cas d'attente, faites preuve de patience.



Le port du masque est fortement recommandé.



Respectez 2 mètres d'écart entre vous et les autres personnes présentes.



Apportez vos propres outils pour décharger les végétaux ou les gravats, il n'est pas possible d'emprunter sur place.

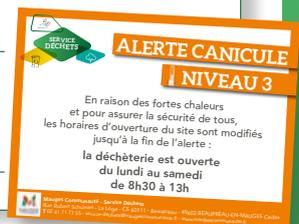


Déplacez-vous seul, dans la mesure du possible.  
Si vous êtes accompagné par des enfants, ils ne doivent pas descendre du véhicule.

### Des horaires adaptés en cas de canicule

Ces derniers étés, les épisodes de canicule ont été plus fréquents. Pour assurer la continuité de service, améliorer les conditions d'accueil du public et de travail des agents, les horaires d'ouverture de certaines déchèteries seront modifiés en cas de déclenchement de l'alerte canicule de niveau 3 par l'État.

Déchèteries concernées	Du lundi au samedi
Beaupréau / Beaupréau-en-Mauges Melay / Chemillé-en-Anjou Montjean-sur-Loire / Mauges-sur-Loire Saint-Pierre-Montlimalart / Montrevault-sur-Èvre Saint-Laurent-des-Autels / Orée-d'Anjou	8h30 à 13h
Saint-Macaire-en-Mauges / Sèvremoine	8h30 à 12h30



# TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

## UNE STRATÉGIE CLIMAT-ÉNERGIE QUI S’AFFINE

### L’approbation du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

Arrêté par le Conseil Communautaire le 18 décembre 2019, le PCAET a été transmis pour avis au Préfet de Région et à la Présidente du Conseil régional ainsi qu’à la Mission Régionale d’Autorité Environnementale. Après réception des avis favorables le 28 juillet, la phase de consultation grand public a été organisée du 20 août au 27 septembre 2020.

L’objectif de Mauges Communauté est de devenir un territoire à énergie positive à l’horizon 2050. Le PCAET sera ainsi une véritable feuille de route pour le territoire en matière de transition énergétique.

Le PCAET est un outil fédérateur pour prendre en compte l’ensemble de la problématique climat-air-énergie. Il est constitué d’une stratégie territoriale qui s’appuie sur un diagnostic et d’un plan d’actions opérationnel qui est le fruit d’un travail de co-construction avec les acteurs de terrain.

Présenté au Conseil communautaire du 21 octobre 2020, le PCAET a été approuvé par ce même conseil le 18 novembre 2020.

Sa mise en œuvre s’échelonne sur les 6 années à venir autour d’un programme d’actions articulé autour de 7 axes et 38 fiches actions :

- Adapter le territoire aux changements climatiques
- Promouvoir un urbanisme et des logements de qualité répondant aux enjeux de la transition énergétique
- Agir en faveur d’une mobilité bas carbone et limiter les besoins de déplacement
- Faire de la transition écologique un moteur de développement économique
- Développer une agriculture bas carbone et proposer une alimentation locale et de qualité
- Accompagner la montée en puissance des énergies renouvelables et développer le mix énergétique
- Mobiliser les ressources pour communiquer et financer la transition énergétique

### Un bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES)

Le PCAET et le BEGES relèvent d’une démarche similaire. La différence essentielle porte sur le périmètre :

- le PCAET est un document territorial, fédérateur, qui porte sur toutes les activités et tous les acteurs du territoire ;
- le BEGES est ciblé sur le patrimoine et les compétences de la collectivité, donc sur le champ de ses responsabilités directes.

Les lois Grenelle ont rendu obligatoire la réalisation d’un bilan d’émissions de gaz à effet de serre pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants. Celui-ci a été réalisé en interne début 2020 avec des chiffres de 2018. Ainsi, les émissions de la collectivité sont estimées à 13 607 tonnes de CO<sub>2</sub>, soit 1,1 % des émissions du territoire. Ces chiffres correspondent aux émissions de gaz à effet de serre générées par le fonctionnement interne de la collectivité et les services que Mauges Communauté rend à ses administrés durant l’année de référence.

Les émissions de GES de Mauges Communauté sont issues pour près de la moitié du traitement des déchets : les GES sont émis pendant l’incinération et l’enfouissement. Les émissions directes des sources mobiles à moteur thermique sont le deuxième poste, la plupart étant issues des transports scolaires en car. En troisième poste on retrouve les immobilisations (fabrication des véhicules ou construction des bâtiments) dont les autocars et les bâtiments loués pour le développement économique.

## CHIFFRES CLÉS

**10 tonnes de CO<sub>2</sub> sont émis par habitant par an dans les Mauges**

**La facture énergétique du territoire est de 241 millions d’€**

**10 500 tonnes de CO<sub>2</sub> évitées par les actions de prévention et de recyclage des déchets**

**6,5 millions de repas par an sont servis en restauration collective**

On retrouve ensuite les émissions liées à l'achat de produits et services puis les transports liés aux clients et visiteurs qui concernent les déplacements des usagers des déchèteries ou des spectateurs de Scènes de Pays. Les autres postes représentent des émissions moins conséquentes. À noter que les émissions liées au poste 1 sont très faibles car la collectivité possède très peu de bâtiments à chauffer et utilise du bois qui émet peu de CO<sub>2</sub>.

Concernant les déchets les actions de valorisation énergétique, de compostage, de prévention, de redevance incitative ou de recyclage permettent d'éviter la production de 10 500 tCO<sub>2</sub>/an.

## **Le Projet Alimentaire Territorial (PAT)**

Le Projet Alimentaire Territorial de Mauges Communauté a l'ambition de partager une politique alimentaire sur son territoire afin de :

- favoriser une alimentation locale et de qualité ;
- lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- contribuer au maintien et au développement du tissu économique local ;
- entretenir une dynamique collective dans le cadre du développement durable.

Suite au premier PAT 2016-2018, le prochain PAT de Mauges Communauté sera notamment axé sur 3 thématiques fortes :

- la restauration collective ;
- l'animation territoriale dans le but de faciliter installation, la diversification et les synergies entre producteurs et consommateurs ;
- l'optimisation de la logistique territoriale dans le cadre des circuits alimentaires de proximité.

La réunion de lancement du 2<sup>e</sup> PAT des Mauges s'est déroulée le 18 novembre 2020 en visioconférence.

## **LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES SE CONCRÉTISE**

### **La création de la SEM Mauges Énergies**

Mauges Communauté a pour ambition de devenir un territoire à énergie positive en 2050. La volonté est dans un premier temps de porter la part des énergies renouvelables (EnR) à 40 % du bouquet énergétique local en 2030, contre 13 % aujourd'hui. C'est ainsi que la SEML Mauges Énergies, outil juridique et économique, a été créée en janvier 2020 pour porter la politique d'investissements du territoire dans les EnR.

Il s'agit d'une Société d'Économie Mixte Locale, constituée de partenaires publics et privés. Désireux de contribuer à la mise en œuvre de la transition énergétique et au développement des EnR sur le territoire des Mauges, la Caisse des dépôts et

des consignations et la SEM départementale Alter Énergies ont rejoints le projet de la SEML Mauges Énergies.

Le capital de la SEML est réparti entre les trois actionnaires :

- Mauges Communauté : 79,44 %
- la Banque des Territoires : 15,89 %
- la SEM Alter Énergies : 4,67 %

Elle a pour rôles :

- de développer de nouveaux projets EnR ;
- de porter des investissements dans des sociétés de projets EnR ;
- d'être une source d'autofinancement de la politique de transition écologique du territoire.

Les sept premiers projets incluent dans le portefeuille de la SEML sont des parcs éoliens ainsi que des centrales photovoltaïques au sol et en toiture. Mauges Énergies pourra également intervenir dans tous les types d'EnR : bois énergie, hydroélectricité, méthanisation, stockage d'énergie via la production d'hydrogène...

La SEML prévoit un investissement direct de 5,3 millions d'€ en fonds propres dans le développement de projets et dans les diverses prises de participation aux sociétés de projets incluses dans son plan d'affaires. Mais en réalité, ce seront au total près de 85 millions d'€ qui seront investis sur le territoire pour la réalisation de ces projets, et donc pour la production d'une énergie verte et locale.

Les bénéfices dégagés par la SEML permettront notamment d'initier de nouveaux projets. Concernant Mauges Communauté, les dividendes issus de la production EnR seront fléchés vers des actions de transition énergétique du territoire (rénovation des logements, mobilités actives, sensibilisation à la sobriété énergétique...).

### **La mise en exploitation du Parc Éolien de l'Hyrôme**

Le 23 juin 2020, le développeur et constructeur NORDEX a remis officiellement les clés du nouveau Parc éolien de l'Hyrôme à ses propriétaires. Les travaux d'implantation des cinq éoliennes qui composent le projet, implantées à Chemillé-en-Anjou (communes déléguées de Chanzeaux et Valanjou), avaient commencé en mars 2019. Au 1<sup>er</sup> juillet 2020, le parc a débuté son exploitation et il livre l'électricité produite sur le réseau. À terme, le parc fournira 32 000 MWh/an, soit la consommation électrique de 10 875 foyers (hors chauffage).

En février 2019, 4 structures, citoyennes et/ou locales s'étaient associés pour acquérir ce projet de parc éolien : Cit'Éole Hyrôme (environ 350 citoyens), Énergie Partagée, Alter Énergies et Mauges Communauté, pour un budget total investi de 26 millions d'euros. Il s'agit de la première fois en Maine-et-Loire que de telles structures s'associent pour porter un projet éolien.

## Une offre d'électricité Mauges 100 % locale et renouvelable

Les habitants des Pays de la Loire vont pouvoir choisir, via le fournisseur d'électricité vraiment verte Enercoop, une offre d'électricité au plus proche de chez eux, produite dans le territoire des Mauges par le parc éolien de l'Hyrôme mis en service début juillet. Les 5 éoliennes sont détenues par plus de 350 citoyens et par des structures publiques, dont Mauges Communauté.

Les personnes qui souscriront *in fine* à cette offre d'électricité locale proposée par Enercoop, auront la certitude, que par le biais de leur facture d'électricité, ils rémunéreront directement la production de ce site éolien.

## Le soutien à la méthanisation agricole

La méthanisation de déchets agricoles constitue un gisement d'énergie renouvelable et locale très important sur notre territoire puisqu'elle pourrait représenter, dès 2030, jusqu'à 12 % de des énergies renouvelables produites et consommées localement.

En 2020, il n'y avait pas encore d'unités de méthanisation en injection réseau sur le territoire. Des projets sont en cours de développement ; Mauges Communauté a souhaité les accompagner en versant

une aide économique sous la forme d'une avance remboursable de 100 000 € aux sociétés porteuses de projet de méthanisation agricole en injection réseau.

Mauges Communauté travaille également sur le développement du réseau gazier et la coordination avec les partenaires locaux (SIEM, gestionnaires réseaux, SEM Alter Energies, SEM Croissance Verte, ADEME, Région Pays de la Loire).

## Carbocage et le paiement pour services environnementaux

En 2020, Mauges Communauté en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, Mission Bocage et le SMIB ont candidaté à l'appel à manifestation d'intérêt de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour développer un dispositif de Paiement pour Services Environnementaux (PSE). Concrètement, il s'agit de permettre la reconnaissance des efforts des agriculteurs lorsque leurs pratiques contribuent directement à préserver l'environnement au-delà de la réglementation et de valoriser les pratiques de préservation des sols, de l'eau et de restauration de la biodiversité inféodée aux milieux aquatiques et humides.



réservations sur [www.maugescommunaute.fr](http://www.maugescommunaute.fr)

CONFÉRENCE  
**Comprendre l'urgence climatique et agir localement**  
CHANGER D'ÈRE  
SAISON #2

DENIS CHEISSOUX  
journaliste sur France Inter

VITA EVENAT  
membre de la Convention Citoyenne pour le Climat

ERIC GUILYARDI  
climatologue membre du GIEC

débattent avec les citoyens des Mauges

**VENDREDI 25 SEPTEMBRE**  
20H - THÉÂTRE FOIRAIL  
CHEMILLÉ  
CHEMILLÉ-EN-ANJOU

# POLITIQUE DE L'EAU

## GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, Mauges Communauté est titulaire de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). À ce titre, Mauges Communauté, est responsable de l'atteinte du bon état des masses d'eau du territoire à l'horizon 2021 ou 2027.

Ce sont les syndicats de bassins versants du territoire qui ont été missionnés pour exercer cette compétence. Par les contrats territoriaux, ils ont en charge la restauration des milieux aquatiques et l'amélioration de la qualité des eaux.

Cinq syndicats du territoire interviennent pour atteindre le bon état de l'eau des Mauges :

- le Syndicat Èvre Thou St Denis Robinet Haie d'Allot
- le Syndicat Layon Aubance Louets
- l'EPTB de la Sèvre Nantaise
- le Syndicat Mixte de la Divatte
- le Syndicat Loire aval (SYLOA)

Mauges Communauté a accompagné les démarches des syndicats dans le but de trouver un équilibre entre l'application des politiques de l'eau, l'efficacité des opérations et l'atteinte des objectifs.

En 2020, Mauges Communauté a participé à l'étude

GEMAPI sur les bassins versants de la Goulaine / Divatte / Robinets et Haie d'Allot. Cette démarche en cours vise à réorganiser la gestion des milieux aquatiques sur ces territoires.

### Des études complémentaires et les premiers travaux pour conforter la digue de Loire

L'étude de danger sur la digue de Loire a fait l'objet d'un dossier réglementaire initié en 2018, a été déposé en juillet 2020 à la Direction Départementale des Territoires du Maine-et-Loire.

Suite à la délégation en 2019 de la gestion de la digue à l'Établissement Public Loire (EP Loire) pour des missions d'expertise et d'appui à l'exercice de la compétence de prévention des risques d'inondations, deux études complémentaires ont été engagées par l'EP Loire en 2020 : l'étude de fiabilisation de l'ouvrage et le plan de gestion de la végétation. Ces deux études viseront à définir en 2021 un programme de travaux d'engorgement pour conforter la stabilité de la digue et rehausser son niveau de protection.

En 2020, Mauges Communauté a également clôturé la phase 3 des travaux de confortement du pied de la digue au lieu-dit le Guêteau et a assuré la réalisation de travaux de protection de la digue à Montjean-sur-Loire à proximité du camping.

La convention de mise à disposition de personnel a été reconduite entre Mauges Communauté et Mauges-sur-Loire. Celle-ci permet d'assurer, via des agents du service technique de la commune, la surveillance de l'ouvrage en période de crue à partir de la cote de 4,60 mètres à l'échelle de Montjean-sur-Loire.



## DATE CLÉ

**8 juillet** : Dépôt du dossier réglementaire d'Étude de danger à la DREAL et à la DDT 49.



L'usine de production d'eau potable au Longeron / Sèvre-moine

## LE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

La prise en main et les premiers diagnostics du patrimoine ont été menés en grande partie par le service exploitation. Mauges Communauté gère désormais 87 stations d'épuration, environ 200 postes de relevage et 1500 km de réseaux (assainissement, eaux pluviales et unitaire). La maîtrise des ouvrages est indispensable à la bonne qualité des masses d'eau et à la capacité de développement du territoire.

La gestion alternative des eaux pluviales (au tout-réseau) est une cible affichée qu'il s'agira de conduire à l'échelle du territoire.

### Une gouvernance qui s'est organisée

L'ensemble des sujets de la compétence eau potable et assainissement sont traités en commission. Cette commission se compose de vingt élus représentant chaque commune à hauteur de trois ou quatre élus sous la conduite du 7<sup>e</sup> vice-président de Mauges communauté. Elle se réunit mensuellement pour débattre des orientations politiques et stratégiques du territoire et ainsi préparer les propositions qui seront portées au conseil communautaire sur la thématique.

En complément de cette commission une instance ad hoc dénommée « Conférence de l'eau » a été créée afin de regrouper des élus et techniciens des communes et de Mauges Communauté en lien avec l'aménagement de notre territoire (urbanisme, espaces publics, économie...). L'objectif est de partager, diffuser et éclairer les décisions prises autour de la thématique eau et assainissement au bloc local et d'échanger autour de sujets techniques afin de trouver des solutions ou des orientations qui seront les plus transversales et les plus cohérentes possibles.

Cette gouvernance a pour but de porter une ambition politique aux services des usagers du territoire, qu'ils soient résidents ou professionnels, pour une plus grande efficacité organisationnelle et opérationnelle des services.

### La gestion de l'eau potable

Depuis janvier 2020, les services de Mauges Communauté ont œuvré pour produire et distribuer l'eau potable sur l'ensemble du territoire.

Après le transfert de compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2018 Mauges Communauté sur la partie de son territoire correspondant à l'ex-SIAEP de Champtoceaux, c'est au tour des territoires correspondant à l'ex-SMAEP des Eaux de Loire et de l'ex-SIAEP de la région ouest de Cholet de rallier la collectivité. Ses deux derniers syndicats ont été dissous au 31 décembre 2019.

L'étude de gouvernance partagée avec l'agglomération du Choletais n'ayant pas abouti, Mauges Communauté a lancé une procédure de délégation de service public sur l'ensemble de son territoire pour une durée de 8 ans. La procédure a été interrompue fin 2020 pour des risques d'irrégularité. Elle a été relancée en 2021. La gestion opérationnelle du service eau potable continue de s'appuyer sur les contrats de délégation de service public existants, qui ont été prolongés jusqu'au 31 décembre 2021.

### 2020, une année de structuration, d'évaluation et d'investissements pour la régie assainissement

Depuis 2017 les élus communaux et intercommunaux ont travaillé à la préparation du transfert de la compétence assainissement et eaux pluviales. Au 1<sup>er</sup> janvier 2020 le départ a été donné pour la mise en oeuvre de cette nouvelle compétence à fort enjeux. Les investissements et travaux décidés et engagés

# 2020, une année d'évaluation



## Eau potable & Assainissement

**2** usines de production



**85** stations d'épuration

**26** châteaux d'eau



**200** postes de relèvement

**2 900** km de réseaux



**1 500** km de réseaux

**12 000** installations  
d'assainissement non collectif



par les communes ont été poursuivis et certains se poursuivront encore en 2021. Entre autres exemples peuvent être cités :

- la mise en séparatif du réseau d'assainissement d'une partie du bourg à Landemont / Orée-d'Anjou ;
- le renouvellement du réseau d'eau potable rue Arthur Gibouin, à Montrevault / Montrevault-sur-Èvre ;
- l'aménagement de la nouvelle STEP de Tillières / Sèvremoine ;
- la réhabilitation de la STEP de Chemillé / Chemillé-en-Anjou ;
- la mise en séparatif du réseau d'assainissement Rue de la Croix Rouge à Botz en Mauges / Mauges-sur-Loire ;
- le renouvellement du réseau d'eau potable à La Vieille Haie et Le Mesnil à Gesté / Beaupréau-en-Mauges.

De nouvelles opérations indispensables ont été lancées en étude et réalisation. Le bureau d'études du service œuvre dans ce sens et prépare les prochaines campagnes de travaux.

Les premiers pas de la gestion en régie de l'assainissement non collectif ont été faits malgré le contexte sanitaire qui a rendu le déplacement difficile chez les tiers.

L'année 2020 a également été une année de réflexion quant à la structuration du service et aux objectifs politiques de ce nouveau mandat. L'installation de la commission le 6 octobre 2020, bien que tardive, a permis d'avancer sur la méthodologie de travail et sur la mise en place d'un service commun de l'eau. Ce service commun a pour objectif de travailler en transversalité avec l'ensemble des acteurs (communes, syndicats...). Il s'appuie pleinement sur la Conférence de l'eau.

[www.maugescommunaute.fr](http://www.maugescommunaute.fr)



Rue Robert Schuman – La Loge - CS 60111  
Beaupréau – 49600 Beaupréau-en-Mauges Cedex  
**02 41 71 77 10 // [contact@maugescommunaute.fr](mailto:contact@maugescommunaute.fr)**